



## Conseil économique et social

Distr. générale  
20 mai 2020  
Français  
Original : anglais

**Pour décision**

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2020

29 juin-2 juillet 2020

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Rapport sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2019**

#### *Résumé*

Le présent rapport, le deuxième rapport annuel que la Directrice générale de l'UNICEF soumet au Conseil d'administration de l'UNICEF sur la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, rend compte également des conclusions de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique. Il s'accompagne de la version révisée du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources ; de rapports sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies<sup>a</sup> et sur l'application du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ; d'un compendium de données et d'un tableau de bord des résultats ; d'une annexe conjointe sur la mise en œuvre du chapitre commun ; d'un document sur les enseignements tirés de l'examen à mi-parcours.

Le présent rapport devrait être examiné en même temps que le rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2018-2021 ([E/ICEF/2020/AB/L.5](#)).

On trouvera à la section IX les éléments d'un projet de décision.

<sup>a</sup> Résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale.

\* [E/ICEF/2020/6](#).



## I. Aperçu général

1. Au seuil de la Décennie d'action, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a plongé le monde dans une crise sanitaire mondiale sans précédent et dans une profonde récession. Il n'est pas possible pour l'instant d'avoir une vue d'ensemble de l'impact de la pandémie ni de savoir quelles en seront les retombées à long terme, mais faute de mesures d'urgence, le monde est au bord d'une crise des droits de l'enfant ; en effet, la pandémie et les mesures prises pour l'endiguer perturbent les moyens de subsistance et les services sociaux dont dépendent les enfants pour leur bien-être, leur santé, leur sécurité et leur apprentissage, les enfants les plus vulnérables étant les plus touchés. Ce nouveau défi survient alors que le monde n'est déjà pas en voie d'atteindre beaucoup des objectifs de développement durable. L'UNICEF se joint à l'ensemble du système des Nations Unies pour en appeler à la solidarité mondiale : il faut appréhender cette crise sous l'angle des droits humains et bien cibler les efforts sur celles et ceux qui risquaient déjà d'être laissés de côté.

2. L'UNICEF s'efforce de poursuivre ses programmes et d'assurer la continuité de ses opérations tout en organisant la riposte et en s'adaptant aux répercussions de la pandémie. Il est déterminé à porter assistance aux enfants dans toutes les zones touchées, en collaboration avec les gouvernements et les partenaires, afin que tous les enfants qui en ont besoin reçoivent une aide humanitaire. Il s'emploie à renforcer la riposte en matière de santé publique visant à réduire la transmission du coronavirus et la mortalité, tout en surveillant et en prenant des mesures pour faire face à l'impact socioéconomique que la pandémie a sur les enfants et les familles, en particulier sur les plus défavorisés.

3. La souplesse du plan de continuité des opérations de l'UNICEF lui a permis de gérer les activités et les programmes tout en mettant toujours la sécurité et le bien-être du personnel au premier plan. Bien qu'il soit trop tôt pour prévoir quel sera l'impact de la pandémie sur le financement venant des secteurs public et privé pour 2020-2021 et au-delà, l'UNICEF craint qu'elle nuise au financement global, et plus particulièrement aux ressources ordinaires. Il demande à tous les États Membres et aux autres partenaires de faire front commun pour protéger les enfants les plus vulnérables et leur famille, pérenniser les acquis obtenus ces dernières années en matière de développement et s'engager de nouveau en faveur du multilatéralisme et de la coopération internationale, seule voie à suivre.

4. L'UNICEF et les organismes apparentés, à savoir le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), ont chacun entrepris un examen à mi-parcours des progrès accomplis à ce jour en vue de la réalisation des objectifs fixés dans leurs plans stratégiques respectifs, évaluant si les hypothèses sous-jacentes et les stratégies correspondantes sont toujours pertinentes. Il ressort de l'examen à mi-parcours que, après deux ans de mise en œuvre du Plan stratégique pour 2018-2021, l'UNICEF enregistre une performance solide dans ses principaux domaines de résultat, puisque la plupart des cibles fixées dans le Plan stratégique sont en passe d'être atteintes, un certain nombre l'étant déjà. Toutefois, comme le monde n'est pas en voie d'atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable relatives aux enfants ni de réduire la pauvreté sous toutes ses formes chez les enfants, l'UNICEF a saisi l'occasion de l'examen à mi-parcours pour définir des stratégies et des approches prioritaires qui permettront d'accélérer les progrès dans les domaines où cela peut avoir le plus d'impact à l'échelle mondiale à court et à moyen terme.

5. Il ressort de l'examen à mi-parcours que, malgré un élargissement remarquable de la portée et de l'ampleur des activités menées par l'UNICEF avec les autres organismes des Nations Unies, dans le droit fil des dernières réformes du système des Nations Unies pour le développement, il est encore trop tôt pour associer cela à une plus grande efficacité et à davantage de résultats. Toutefois, la réforme et le fait de tirer parti à la fois de la force collective du système et des avantages comparatifs des différents organismes sont désormais des éléments essentiels des stratégies mises en place par l'UNICEF pour accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs de développement durable dans tous les domaines relevant de sa compétence.

6. L'examen à mi-parcours a révélé que la mobilisation de ressources de qualité continuait de constituer une gageure. D'après les projections portant sur le reste de la période concernée par le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, il y aurait une hausse globale de 9 % des recettes, soit une augmentation de 8 % des autres ressources (affectées aux opérations ordinaires) et une augmentation de 31 % des autres ressources (affectées aux opérations d'urgence), mais aussi une diminution de 10 % des ressources ordinaires par rapport aux projections précédentes. L'UNICEF redouble donc d'efforts pour démontrer le potentiel inégalé des ressources ordinaires s'agissant d'obtenir des résultats en faveur des enfants. L'accélération nécessaire à la réalisation des droits de chaque enfant ne sera possible que grâce à l'accroissement du financement souple, notamment au titre des ressources ordinaires.

## II. Introduction

7. L'UNICEF a profité de l'examen à mi-parcours pour évaluer son rôle dans l'accélération des progrès en vue de la réalisation des objectifs de développement durable tout en maintenant les droits de l'enfant au premier rang des priorités dans un monde instable. La contribution de l'UNICEF aux objectifs de développement durable est décrite dans les cinq groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, qui sont étayés par les stratégies de changement et les facteurs de réussite. Des progrès évidents ont été accomplis eu égard à de nombreuses cibles associées aux objectifs de développement durable relatives aux enfants, mais ils sont trop lents, surtout dans les situations de fragilité. Rien qu'en 2019, en lançant son Appel de l'Action humanitaire pour les enfants, l'UNICEF cherchait à aider quelque 53 millions d'enfants sur les 102 millions ayant besoin d'une aide humanitaire. La pandémie de COVID-19 aura un impact énorme sur les enfants, les communautés et les familles. L'ambition d'accélérer les progrès sera revue au fur et à mesure que la situation évoluera, l'essentiel étant de protéger les acquis et d'éviter que la situation ne se détériore davantage.

8. Deux ans après le début de la mise en œuvre du Plan stratégique, la plupart des cibles relatives aux produits qui y avaient été fixées sont en voie d'être atteintes : 74 % des niveaux d'étape ont été atteints ou presque, 10 % accusent un certain retard et 16 % accusent un net retard, ce qui est comparable à l'année dernière. Sur le terrain, l'UNICEF a continué d'agir en faveur des enfants dans les cinq groupes d'objectifs du Plan.

9. Le Groupe d'objectifs 1 vise à faire en sorte que chaque enfant survive et s'épanouisse ; il contribue aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 2, 3 et 5. Au niveau des produits, les taux de progression de l'UNICEF ont dépassé 90 % dans les neuf domaines de résultat relevant du Groupe d'objectifs 1 : 27,4 millions de bébés ont été mis au monde dans des établissements de santé, 307 millions d'enfants de moins de 5 ans ont bénéficié de services de prévention de la malnutrition et 115 pays ont mis en œuvre des programmes de développement de la petite enfance. Malgré cette bonne performance, les progrès liés à l'impact et aux réalisations en matière de

santé maternelle, néonatale, infantile et adolescente, de vaccination, de nutrition, de VIH/sida et de développement de la petite enfance sont marqués par les inégalités et sont trop lents pour que les objectifs de développement durable soient atteints d'ici 2030.

10. Le Groupe d'objectifs 2 vise à faire en sorte que chaque enfant apprenne ; il concourt à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 4 et 5 tout en contribuant à d'autres objectifs. Au niveau des produits, les taux de progression ont dépassé 90 % dans les trois domaines de résultat : 17 millions d'enfants qui étaient non scolarisés, dont 8,4 millions de filles et 8,6 millions de garçons, ont désormais accès à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, et 4 millions d'enfants, dont environ 60 % de filles, participent à des programmes de développement des compétences. Les progrès ont été les plus lents pour ce qui est de l'accès à un enseignement de qualité et à des ressources pédagogiques. Si les progrès dans certains domaines de réalisation ont été notables, les progrès liés aux réalisations et à l'impact sont trop lents pour parvenir à l'objectif d'assurer à toutes et à tous une éducation inclusive, équitable et de qualité d'ici 2030.

11. Le Groupe d'objectifs 3 vise à faire en sorte que chaque fille et chaque garçon soient protégés contre la violence et l'exploitation ; il concourt à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 5, 8 et 16. Au niveau des produits, les taux de progression de l'UNICEF ont dépassé 90 % dans deux des trois domaines de résultat. En 2019, l'UNICEF a permis à 17 % de plus de filles et de garçons ayant subi des violences d'avoir accès à des services sanitaires, sociaux ou judiciaires et à des services d'application des lois, et plus de 158 000 filles et femmes ont bénéficié de services liés aux mutilations génitales féminines dans le cadre de programmes soutenus par l'UNICEF. Les progrès ont été les plus lents en matière d'accès à la justice et en ce qui concerne les produits portant sur l'aide juridictionnelle et l'enregistrement des naissances, suivis par le domaine de résultat qui concerne la lutte contre la violence à l'égard des enfants. Les progrès liés à l'impact et aux réalisations font apparaître une augmentation globale de l'enregistrement des naissances au cours des deux dernières décennies et une diminution des mariages d'enfants depuis 1990. Toutefois, l'UNICEF et ses partenaires doivent accélérer le rythme pour faire en sorte que la réalisation des objectifs de développement durable associés au Groupe d'objectifs 3 ne prenne pas de retard.

12. Le Groupe d'objectifs 4 vise à faire en sorte que chaque enfant vive dans un environnement sûr et propre, contribuant ainsi aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 6, 11, 13 et 16. Au niveau des produits, les taux de progression de l'UNICEF ont dépassé 90 % dans quatre des cinq domaines de résultat. Les progrès ont été les plus lents en ce qui concerne l'assainissement, y compris dans les écoles, et les efforts déployés pour mettre fin à la défécation à l'air libre. Les progrès liés aux réalisations et à l'impact ne sont pas assez rapides pour que soient atteints les objectifs de développement durable concernant les services de base et l'accès à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) gérés en toute sécurité. De nombreux pays ne sont pas en voie de mettre fin à la défécation à l'air libre, en particulier dans les foyers pauvres et ruraux. Les cibles associées aux objectifs de développement durable relatives à la réduction des risques de catastrophe ainsi qu'au climat et à l'environnement ne sont pas en voie d'être atteintes, d'autant que les catastrophes naturelles deviennent plus fréquentes et plus extrêmes.

13. Le Groupe d'objectifs 5 vise à lutter contre certains des principaux aspects de la discrimination et des inégalités qui empêchent les enfants de réaliser leurs droits, contribuant ainsi aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 5 et 10. Il s'agit de stratégies transversales qui s'attaquent aux violations des droits et aux causes

profondes qui ont une incidence sur les résultats obtenus dans les autres groupes d'objectifs. Au niveau des produits, les taux de progression de l'UNICEF ont dépassé 90 % dans trois des cinq domaines de résultat. C'est en matière de financement public en faveur des enfants que les progrès ont été les plus lents (domaine de résultat portant sur la pauvreté des enfants). Le manque de données comparables a rendu les progrès liés à l'impact et aux réalisations difficiles à évaluer. L'évaluation du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes a permis de recenser les défis et les enseignements liés à la performance de l'UNICEF en la matière, et ceux-ci ont été intégrés dans l'examen à mi-parcours.

14. Autant d'objectifs de développement durable relatifs aux enfants étant hors de portée, le développement durable ne peut être réalisé, les inégalités entre les sexes ne peuvent être réduites et les droits des enfants ne peuvent être garantis, sachant que les ressources prévisibles connaîtront une croissance limitée et que les crises humanitaires et sanitaires, y compris celle liée à la pandémie de COVID-19, atteindront des niveaux sans précédent. L'UNICEF a recensé les domaines dans lesquels les progrès sont loin d'être satisfaisants en ce qui concerne les enfants. Or, ces progrès pourraient faire toute la différence s'ils s'accompagnaient d'un juste équilibre entre financement, innovation, partenariats avec les entreprises, approches fondées sur les données et plaidoyer en faveur d'une action multipartite aux niveaux mondial, régional et national. L'UNICEF s'emploie à moderniser et à simplifier ses processus afin d'obtenir des résultats plus rapidement, notamment à établir un système de ressources humaines axé sur les personnes et à façonner une culture organisationnelle qui aide les membres du personnel à exécuter les mandats de l'organisation tout en embrassant les valeurs fondamentales.

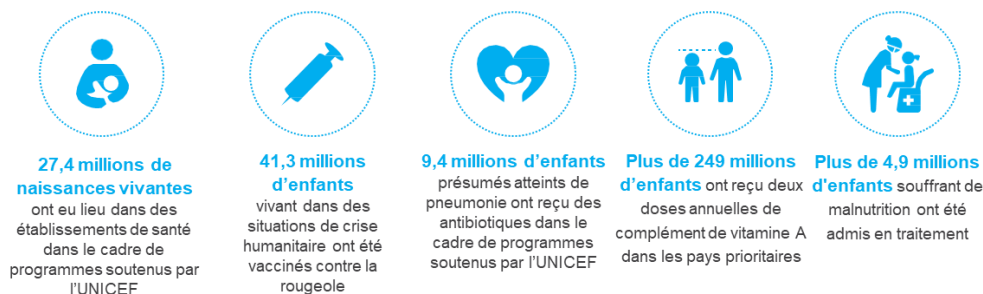
15. Durant le reste de la période couverte par le Plan stratégique, alors que le cap sera mis sur la Décennie d'action, l'UNICEF donnera la priorité à l'accélération des résultats en ce qui concerne l'apprentissage ; les retards de croissance et la dénutrition ; la santé maternelle et néonatale et la vaccination ; l'assainissement de base et l'élimination de la défécation à l'air libre ; la réduction de la violence contre les enfants ; l'enregistrement des naissances ; l'action climatique ; l'amélioration de la santé mentale des enfants et des jeunes afin d'« infléchir la courbe » en ce qui concerne les cibles associées aux objectifs de développement durable correspondants. L'examen à mi-parcours a permis à l'UNICEF de déterminer les domaines dans lesquels les cibles fixées dans le Plan stratégique ne sont pas en voie d'être atteintes, afin de pouvoir accélérer les efforts, ainsi que les domaines dans lesquels elles sont en passe d'être atteintes, afin d'accroître son ambition programmatique et de définir plus précisément ses priorités. Beaucoup d'enfants parmi les plus vulnérables et les plus marginalisés sont touchés par les conflits, les déplacements, les catastrophes, les crises prolongées, la précarité ou les situations d'urgence sanitaire publique, comme la pandémie de COVID-19. Par conséquent, guidé par la version révisée des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, sa politique obligatoire et son cadre d'intervention pour l'action humanitaire, l'UNICEF se concentre sur l'amélioration de la qualité, de la couverture et de l'équité de l'action humanitaire, tout en renforçant la programmation qui favorise le développement à long terme et la paix durable dans le cadre de l'action humanitaire.

### **III. Performance au regard des Groupes d'objectifs**

#### **A. Groupe d'objectifs 1 : Chaque enfant survit et s'épanouit**

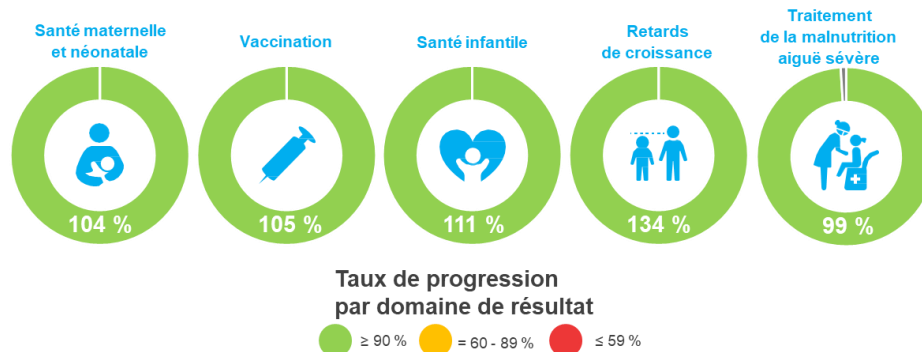
16. En 2019, les dépenses globales engagées au titre des programmes relevant du Groupe d'objectifs 1 dans 152 pays se sont élevées à 2,15 milliards de dollars, dont 0,95 milliard de dollars pour l'action humanitaire menée dans 82 pays. Les progrès

liés à l'impact et aux réalisations en matière de santé maternelle, néonatale, infantile et adolescente, de vaccination, de nutrition, de VIH/sida et de développement de la petite enfance sont marqués par des inégalités et sont trop lents pour que les objectifs de développement durable soient atteints. Les enfants de foyers pauvres, en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, ainsi que ceux qui vivent dans la précarité ou dans des situations de conflit, sont parmi ceux qui risquent le plus d'être laissés pour compte. Même dans les domaines de réalisation où l'UNICEF est en bonne voie d'atteindre les cibles fixées dans le Plan stratégique – faire en sorte que les enfants et les mères bénéficient de services de santé maternelle et néonatale, de nutrition et de lutte contre le VIH/sida – les progrès sont insuffisants.



### Exemples de résultats pour le Groupe d'objectifs

17. Au niveau des produits, l'UNICEF a atteint ou pratiquement atteint 79 % des étapes fixées, avec des taux de progression de plus de 90 % dans les neuf domaines de résultat relevant de ce groupe d'objectifs.



18. En 2019, grâce aux programmes soutenus par l'UNICEF, 27,4 millions de naissances vivantes ont eu lieu dans des établissements de santé, et les interventions en matière de qualité des soins ont été renforcées, ainsi que le soutien à l'initiative WASH dans 3 341 établissements de santé. Avec l'appui de l'UNICEF et de ses partenaires, le Tchad et la République démocratique du Congo ont éliminé le tétanos maternel et néonatal, tandis que 65,7 millions d'enfants ont reçu trois doses du vaccin pentavalent contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche dans 64 pays prioritaires et 41,3 millions d'enfants vivant dans des situations de crise humanitaire ont été vaccinés contre la rougeole sur les 43,7 millions d'enfants qui auraient dû l'être. Aucun cas de poliovirus sauvage n'ayant été signalé au Nigéria pour la troisième année, l'Afrique pourrait être certifiée exempte de poliovirus sauvage en 2020. Toutefois, en 2019, il y a eu une augmentation des cas de poliovirus dérivé d'une souche vaccinale en Afrique, y compris au Nigéria, ainsi que dans certaines régions d'Asie.



19. En 2019, dans 25 pays à forte prévalence de pneumonie, 9,4 millions de filles et de garçons présumés atteints de pneumonie ont reçu des antibiotiques dans le cadre de programmes soutenus par l'UNICEF et 69 % de ceux qui présentaient les symptômes de la pneumonie (67 % de filles, 70 % de garçons) ont été emmenés chez un prestataire de soins compétent. Grâce au soutien de l'UNICEF, 35 840 agents de santé communautaires (46 % de femmes, 54 % d'hommes) ont bénéficié de programmes de développement des compétences afin d'assurer une prise en charge intégrée des cas dans la communauté et le recours à des agents de santé communautaires a été pleinement institutionnalisé. L'émergence et la propagation rapide de la COVID-19 ont marqué la fin d'une année au cours de laquelle l'UNICEF a répondu à 74 situations d'urgence sanitaire publique dans le monde, dont la maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo, le choléra dans 10 pays, le virus Zika dans 4 pays et la rougeole dans 9 pays.

20. Pour faire face à la stagnation des taux de vaccination, qui est due à la difficulté de maintenir une attention et des ressources suffisantes dans les pays à revenu intermédiaire et d'atteindre les enfants des zones rurales isolées, des zones urbaines pauvres et des zones touchées par des conflits ainsi que les enfants qui sont en situation de déplacement, l'UNICEF et ses partenaires renforcent les programmes et systèmes de vaccination de routine et créent un effet de synergie avec les activités de vaccination supplémentaires contre la polio, le tétanos et la rougeole. Pour accélérer le déclin de la mortalité maternelle, l'UNICEF est conscient qu'il faut accroître l'accès aux interventions les plus efficaces : soins prénatals et accoucheuses qualifiées.

21. Afin d'accélérer la revitalisation des soins de santé primaires dans les pays qui connaissent la plus forte mortalité maternelle, néonatale et infantile, l'examen à mi-parcours a permis de repérer les domaines dans lesquels les résultats pourraient être particulièrement efficaces. Le principal d'entre eux est le renforcement des soins de santé primaires au moyen de services intégrés de première ligne fournis par le biais de plateformes communautaires, scolaires ou sanitaires et bénéficiant de la mobilisation de la population. L'UNICEF tirera parti des ressources mondiales et nationales pour obtenir des investissements dans les systèmes de santé, les infrastructures et les ressources humaines ; encouragera la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ; soutiendra le renforcement des systèmes de santé, notamment en améliorant la capacité et le nombre d'agents de première ligne, les chaînes d'approvisionnement, la qualité des soins et les informations et données numériques sur la santé. Le « plan d'action mondial : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous », lancé en 2019 dans le cadre d'un partenariat de 12 organismes multilatéraux œuvrant en faveur de la santé, du développement et de l'aide humanitaire, dont l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), soutiendra les soins de santé primaires dans les pays à forte charge de morbidité, en utilisant les accélérateurs que les organismes ont repérés grâce à leurs compétences complémentaires.

22. En 2019, l'UNICEF a soutenu des programmes de nutrition dans plus de 120 pays, faisant ainsi progresser les efforts menés à l'échelle mondiale pour lutter contre le triple fardeau de la malnutrition – dénutrition, carence en oligoéléments et surpoids – ce dernier étant en augmentation dans toutes les régions, y compris dans les situations de précarité. En 2019, 307 millions d'enfants de moins de 5 ans ont bénéficié de services visant à prévenir les retards de croissance et d'autres formes de malnutrition dans la petite enfance ; 60 millions d'enfants (dont 26,6 millions de filles et 19,3 millions de garçons dans les pays ayant communiqué des données ventilées par sexe) ont bénéficié de services de prévention de l'anémie et d'autres formes de malnutrition à l'adolescence ; 4,9 millions d'enfants (dont 1,8 million de filles et 1,6 million de garçons dans les pays ayant communiqué des données ventilées par

sexe) ont bénéficié de services de traitement de l'émaciation sévère et d'autres formes de malnutrition sévère.

23. L'UNICEF s'est positionné comme leader d'opinion dans le domaine de la nutrition maternelle et infantile avec sa publication intitulée « La situation des enfants dans le monde 2019 : les enfants, l'alimentation et la nutrition », qui montre l'évolution de la malnutrition infantile dans le monde et plaide pour que les systèmes alimentaires jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la nutrition des enfants. L'examen à mi-parcours a confirmé que tous les programmes de nutrition de l'UNICEF devraient continuer à partager un principe universel : la prévention est primordiale, mais si la prévention échoue, le traitement est indispensable. Cette prémisse sous-tend le partenariat noué avec la Bill and Melinda Gates Foundation pour mener des actions bien précises en matière de nutrition en faveur des enfants et de leur mère dans 15 pays à forte charge de morbidité au cours des 1 000 premiers jours de vie, par le biais des systèmes d'alimentation, de santé et de protection sociale, ainsi que le partenariat noué avec le Programme alimentaire mondial (PAM) sur l'émaciation des enfants, qui met l'accent sur la prévention dans la petite enfance et l'intégration de services de détection et de traitement précoces dans les soins de santé primaires, y compris dans les situations de précarité.

24. Les progrès stagnent en ce qui concerne la prévention de la transmission mère-enfant du VIH et la couverture du traitement chez les enfants, qui est de 54 % au niveau mondial, n'a augmenté que de 10 % au cours des quatre dernières années. Si certains pays ont renforcé la prévention du VIH chez les adolescentes et les jeunes femmes, selon les estimations, 310 000 nouvelles infections avaient été enregistrées dans cette population à la fin de 2018. L'UNICEF a atteint les niveaux d'étape fixés dans son Plan stratégique, mais compte tenu de la diminution des fonds des donateurs consacrés aux programmes de lutte contre le VIH, de la fausse impression selon laquelle la prévention de la transmission mère-enfant a été un succès et n'est plus une priorité et du changement d'orientation en faveur d'une maîtrise de l'épidémie chez les adultes, si rien ne change, il ne sera pas possible de mettre fin à l'épidémie de sida chez les enfants d'ici 2030.



**13,5 millions de filles et 9 millions de garçons**

ont fait un test de dépistage du VIH et ont reçu les résultats du dernier test



**100 % des pays ciblés**

ont soutenu la mise en œuvre d'au moins trois interventions de prévention du VIH destinées aux adolescents, qui soient à fort impact et tiennent compte des sexes



**Plus de 610 000 enfants**

vivant dans des situations de crise humanitaire ont participé à des programmes de développement de la petite enfance soutenus par l'UNICEF



**60 millions d'adolescents** ont

bénéficié de services de prévention de l'anémie et d'autres formes de malnutrition dans le cadre de programmes soutenus par l'UNICEF

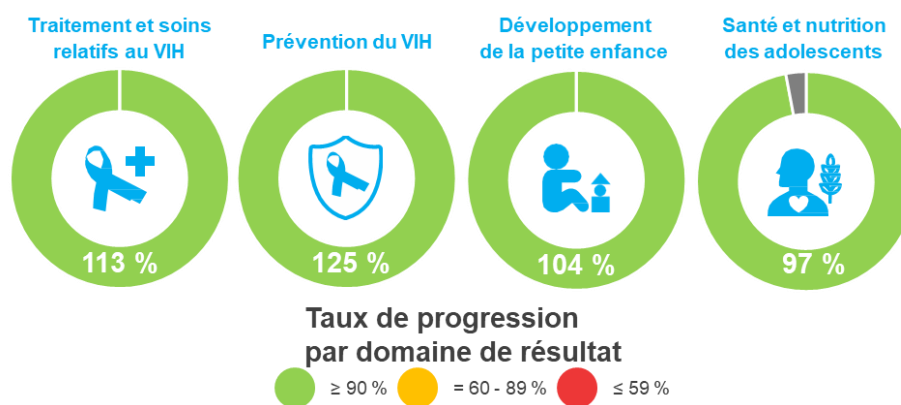
### Exemples de résultats pour le Groupe d'objectifs

25. Il ressort de l'examen à mi-parcours que l'UNICEF doit se montrer plus ambitieux pour améliorer les résultats des programmes de lutte contre le VIH/sida, en particulier dans les pays à forte charge de morbidité. L'UNICEF s'emploiera à étendre sa sphère d'influence au moyen de partenariats stratégiques, s'efforçant de faire plus avec moins et utilisant une analyse des données à la source (smart data) pour cibler les actions menées dans le cadre des programmes ; tirant parti de la coopération Sud-Sud ; favorisant l'innovation en matière de diagnostic, de traitement et de prestation



de services ; nouant des partenariats avec les communautés afin d'optimiser la portée et l'efficacité des programmes.

26. En 2019, 115 pays ont mis en œuvre des programmes multisectoriels publics de développement de la petite enfance, contre 80 en 2018. Une politique ou un plan d'action national en la matière était en place dans 83 pays, soit 16 de plus qu'en 2018. Grâce à l'UNICEF, 615 049 enfants de moins de 5 ans vivant dans des situations de crise humanitaire dans 42 pays ont bénéficié d'interventions en matière de développement de la petite enfance, dont 237 167 filles et 245 943 garçons (information basée sur les données provenant de 33 pays) et 2 608 enfants handicapés (information basée sur les données provenant de 14 pays). Parmi les innovations, citons les politiques d'entreprise favorables à la famille, telles que les congés pour motif familial payés et les mesures favorisant l'allaitement maternel, ainsi que l'utilisation de plateformes existantes, notamment les centres de santé et les programmes de visites à domicile, comme points d'entrée pour la mise en œuvre d'interventions multisectorielles de développement de la petite enfance intégrées dans des domaines tels que la santé et la nutrition. L'UNICEF augmentera les investissements en faveur du renforcement des capacités des parents et des agents de première ligne, afin d'améliorer la pratique de soins attentionnés et d'activités d'éveil dans les situations de crise humanitaire et les contextes de développement.



27. En 2019, 67 pays disposaient de plans nationaux inclusifs, multisectoriels et tenant compte des questions de genre visant à atteindre les objectifs en matière de santé des adolescents, et l'UNICEF en a soutenu la mise en œuvre dans 31 pays. Près d'un million d'adolescentes ont bénéficié du programme complet de vaccination contre le papillomavirus humain dans cinq pays où l'UNICEF avait auparavant soutenu l'introduction du vaccin. En 2019, 79 pays ont mis en œuvre des programmes de santé à l'école, avec le soutien actif de l'UNICEF dans 33 d'entre eux, en utilisant une plateforme principale de mise en œuvre intégrée d'interventions de prévention et de promotion en faveur de la santé des adolescents, y compris la santé mentale. Face aux difficultés qui nuisent au droit des adolescents à s'épanouir, l'UNICEF accélère ses efforts pour les faire participer et donne la priorité à la production de données et d'éléments probants afin d'éclairer la programmation multisectorielle à grande échelle et la mobilisation des ressources.

## B. Objectif 2 – Chaque enfant apprend

28. En 2019, les dépenses globales engagées au titre des programmes relevant du Groupe d'objectifs 2 dans 143 pays se sont élevées à 1,18 milliard de dollars, dont 0,69 milliard de dollars pour l'action humanitaire menée dans 82 pays.



**Plus de 17 millions d'enfants non scolarisés** ont participé à des activités d'apprentissage préscolaire ou d'éducation primaire ou secondaire



**Plus de 12 millions d'enfants** ont reçu du matériel pédagogique/préscolaire individuel

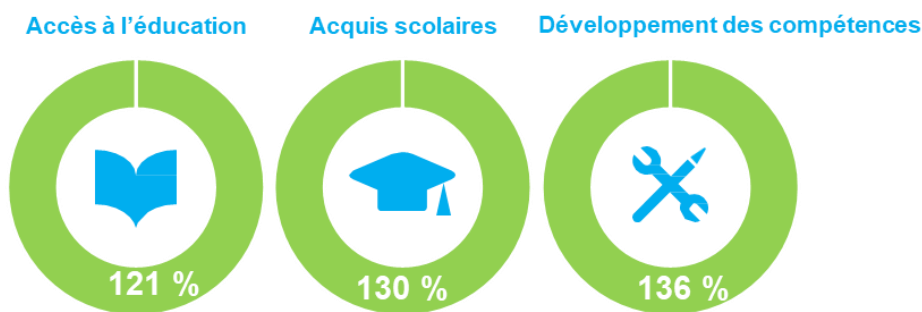


**Plus de 4 millions d'enfants** ont participé à des programmes visant à renforcer leurs compétences en matière d'apprentissage, de citoyenneté active et/ou de capacités d'insertion professionnelle

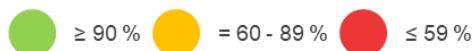
### Exemples de résultats pour le Groupe d'objectifs

29. Des progrès importants ont été accomplis dans certains domaines mais les progrès liés aux résultats et à l'impact sont trop lents pour assurer à toutes et à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité d'ici 2030 (objectif de développement durable n° 4). D'ici 2030, si les progrès ne sont pas plus rapides, 420 millions des 1,4 milliard d'enfants d'âge scolaire des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire n'apprendront pas les compétences de base pendant leur enfance et 825 millions n'acquerront pas les compétences de base du niveau secondaire, les garçons étant légèrement désavantagés dans le monde entier. Les enfants laissés pour compte, tant au niveau de l'accès à l'enseignement que de l'apprentissage, se trouvent principalement en Afrique subsaharienne, dans des situations de crise humanitaire, dans les foyers les plus pauvres et parmi les enfants handicapés et ceux qui ne parlent pas la langue d'enseignement.

30. L'UNICEF a atteint ou presque atteint 73 % des cibles relatives aux produits. Le taux de progression dans les trois domaines de résultat du Groupe d'objectifs 2 a dépassé 90 %. Les progrès ont été les plus lents dans le premier domaine de résultat portant sur l'accès à une éducation de qualité et en ce qui concerne les cibles 2.a.4 et 2.a.5 relatives à l'éducation dans les situations de crise humanitaire.



### Taux de progression par domaine de résultat



31. Pour atteindre l'objectif de développement durable n° 4, l'examen à mi-parcours a déterminé qu'il était nécessaire : a) de rendre les objectifs en cours de réalisation

plus ambitieux et b) d'accélérer les efforts visant à renforcer l'équité de l'accès, à consolider les systèmes efficaces portant sur les résultats de l'apprentissage et à institutionnaliser un développement équitable entre les sexes des compétences en matière d'apprentissage, d'autonomie personnelle, de citoyenneté active et de capacités d'insertion professionnelle. Il est nécessaire d'accélérer les mesures prises pour atteindre les objectifs dont la réalisation a pris du retard et qui concernent l'apprentissage précoce, l'éducation dans des contextes humanitaires, le matériel éducatif et d'apprentissage, l'enseignement et l'apprentissage tenant compte des questions de genre et la participation à des programmes de développement des compétences.

32. L'UNICEF a placé la crise de l'apprentissage au cœur de sa Stratégie en matière d'éducation 2019-2030, qui vise à accélérer l'obtention de résultats en faisant porter les efforts, en collaboration avec ses partenaires, sur trois points de transition clés : a) préparer les enfants de 5 ans à la scolarisation dans 35 pays prioritaires, principalement en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud ; b) préparer les enfants de 10 ans à réussir à l'école dans 74 pays prioritaires, principalement dans ces mêmes régions, ainsi qu'en Europe et en Asie centrale ; c) préparer les jeunes de 18 ans à la vie et au travail, notamment grâce aux efforts déployés dans 31 pays prioritaires de Génération sans limites.

33. La Stratégie est axée sur la fréquentation et la rétention, des pédagogies structurées, des évaluations de l'apprentissage, des mesures d'incitation et l'application du principe de responsabilité. Elle privilégie trois approches programmatiques : a) le renforcement des systèmes, b) la production et l'utilisation de données ventilées, et c) l'innovation évolutive et durable.

34. Ces efforts s'appuieront sur les résultats considérables obtenus jusqu'à présent. En 2019, 37 % des pays soutenus par l'UNICEF disposaient de systèmes permettant un accès équitable à l'éducation, contre 29 % en 2018 ; 49 % avaient mis en place des mécanismes efficaces de réduction ou de prévention de la violence de genre en milieu scolaire, contre 38 % en 2018 ; 48 % d'entre eux disposaient de systèmes éducatifs efficaces en matière de résultats d'apprentissage, contre 35 % en 2018 ; 23 % avaient déployé des systèmes efficaces institutionnalisant un développement des compétences équitable entre les sexes, contre 16 % en 2018. Au Soudan, 5 136 enfants, dont 47 % de filles, ont acquis des compétences en mathématiques et en arabe grâce au programme mondial d'apprentissage en ligne « Can't Wait to Learn » (« Impatients d'apprendre »), qui devrait être considérablement étendu.

35. En 2019, en raison du manque de financement, de l'escalade de l'insécurité et des attaques ciblées, l'UNICEF n'a atteint que 60 % de son objectif, qui était de fournir une éducation aux 12,3 millions d'enfants les plus exposés aux risques dans les situations de crise humanitaire. L'UNICEF et ses partenaires œuvrent néanmoins auprès des États et des groupes armés afin de protéger l'éducation contre les attaques, ce qui a abouti à l'adoption par 102 pays de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles ; l'UNICEF a collaboré avec les gouvernements pour mettre en œuvre ces directives.

### **C. Objectif 3 – Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation**

36. En 2019, les dépenses globales engagées au titre des programmes relevant du Groupe d'objectifs 3 dans 152 pays se sont élevées à 0,71 milliard de dollars, dont 0,38 milliard de dollars pour l'action humanitaire menée dans 74 pays.



**3,7 millions d'enfants** se trouvant dans des situations de crise humanitaire ont reçu un soutien psychologique et psychosocial organisé à l'échelle locale



**5,7 millions d'adolescentes et de filles** ont bénéficié d'interventions de prévention et de soin visant à lutter contre le mariage d'enfants, grâce à des programmes soutenus par l'UNICEF



**21,7 millions d'enfants** ont été enregistrés à leur naissance dans 47 pays, par l'intermédiaire de programmes soutenus par l'UNICEF

### Exemples de résultats pour le Groupe d'objectifs

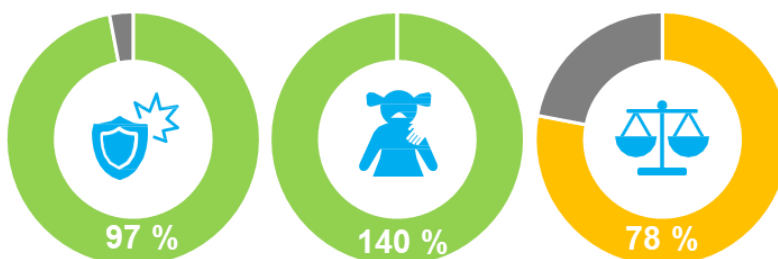
37. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'impact et les résultats. L'enregistrement des naissances a augmenté au niveau mondial au cours des deux dernières décennies, même si les progrès stagnent dans certaines régions. Les mariages d'enfants ont diminué depuis 1990 grâce à la programmation conjointe avec le FNUAP : en 2019, des services de prévention et de prise en charge ont été fournis à 5,7 millions d'adolescentes, dont près de 8 000 adolescentes handicapées, selon les données communiquées par 10 pays sur 44. Pourtant, aucun des objectifs de développement durable liés au Groupe d'objectifs 3 n'est en voie de réalisation. En outre, l'année 2019 a marqué la fin d'une décennie meurtrière pour les enfants en situation de conflit : plus de 170 000 violations graves commises contre des enfants ont été attestées depuis 2010, et le nombre de pays en conflit n'a jamais été aussi élevé depuis l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant.

38. Au niveau des produits, les taux de progression de l'UNICEF ont dépassé 90 % dans deux des trois domaines de résultat du Groupe d'objectifs 3. Les progrès ont été les plus lents en matière d'accès à la justice et en ce qui concerne les produits portant sur l'aide juridictionnelle et l'enregistrement des naissances, suivis par le domaine de résultat qui concerne la lutte contre la violence à l'égard des enfants.

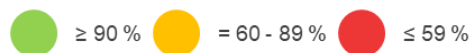
Violence contre les enfants

Pratiques néfastes

Accès à la justice



#### Taux de progression par domaine de résultat



39. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours, l'UNICEF a recensé les principaux domaines dans lesquels une accélération est nécessaire pour contribuer à l'élaboration de la Stratégie pour la protection de l'enfance 2020. Le renforcement des systèmes de protection de l'enfance visant à prévenir et à combattre la violence contre les enfants et à améliorer les systèmes garantissant l'accès des enfants à la justice a pris du retard. Si les efforts déployés pour lutter contre des pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants sont en bonne voie pour réaliser les objectifs du Plan stratégique, ceux-ci doivent devenir plus ambitieux afin de contribuer à atteindre les cibles connexes associées aux objectifs de développement durable.

40. L'UNICEF mettra à profit son rôle de chef de file dans le Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique pour accélérer l'enregistrement des naissances dans 13 pays prioritaires en Afrique, dans la mesure où un enfant non enregistré sur trois dans le monde vit sur ce continent. Les mesures prioritaires en matière de violence contre les enfants comprennent : a) le renforcement du personnel des services sociaux ; b) l'accent mis sur la violence à l'école par l'intermédiaire de la campagne « Safe to learn » (« Apprendre en toute sécurité ») ; c) l'élargissement du programme de protection des enfants en ligne ; d) l'intensification des programmes de soutien à la prévention et à la lutte contre la violence sexuelle, notamment par l'amélioration de l'éducation des enfants et des soins.

41. L'UNICEF insistera davantage sur les programmes et l'évaluation relatifs aux changements sociaux et comportementaux ; à cet égard, la transformation des normes de genre, notamment en ce qui concerne la violence et les pratiques néfastes, constitue un domaine prioritaire. Sur la base des données et des résultats des évaluations, la formation et l'appui technique fournis dans le cadre des programmes conjoints UNICEF-FNUAP sur les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants seront étendus à d'autres pays.

42. Les éléments tirés des évaluations menées en 2019 ont forcé l'UNICEF à ajuster la théorie du changement pour le Groupe d'objectifs 3, et notamment à modifier une hypothèse afin de refléter l'importance des stratégies visant à transformer les relations entre les sexes. L'UNICEF a également mis au jour des méthodes destinées à renforcer le lien entre les programmes d'action humanitaire, de développement et de consolidation de la paix ; à améliorer les activités menées en lien avec les finances publiques, les données, le suivi et la gestion par cas ; à approfondir le dialogue avec les partenaires, les populations et les enfants.

43. L'accélération sera réalisée sur la base des résultats obtenus jusqu'à présent. En 2019, près de 21,8 millions de naissances ont été enregistrées dans 47 pays grâce au soutien de l'UNICEF, soit une augmentation de 35 % par rapport à 2018. Plus de 158 000 filles et femmes ont bénéficié de services de prévention et de protection contre les mutilations génitales féminines, soit une augmentation de 59 % par rapport à 2018.

44. Les interventions visant à lutter contre la violence à l'égard des enfants ont été intensifiées comme le montre le fait que le nombre d'enfants ayant subi des actes de violence qui ont eu accès à des services de santé, d'action sociale, de justice et d'application de la loi a augmenté de 17 % en 2019 par rapport à 2018 (les proportions de filles et de garçons étant à peu près égales) selon les données communiquées par 81 pays ; plus de 16 000 d'entre eux étaient des enfants handicapés selon les données de 43 pays. Les programmes d'éducation visant à prévenir la violence créés à l'intention des parents et des pourvoyeurs de soins ont touché 10 % de personnes supplémentaires. L'UNICEF a appuyé des programmes visant à renforcer la disponibilité et la qualité des données sur la violence contre les enfants dans 125 pays, ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport à 2018 et témoigne de

l'importance des données aux fins de l'amélioration des résultats en matière de protection de l'enfance.

45. Des services de protection ont été fournis à 1,7 million d'enfants en situation de déplacement, notamment dans le cadre de programmes soutenus par l'UNICEF dans 76 pays ; ce nombre comprend plus de 795 000 garçons et près de 714 000 filles dans 50 de ces pays. L'UNICEF a également fourni des services de protection à des millions d'enfants touchés par des conflits armés, des catastrophes naturelles et des situations d'urgence sanitaire publique à l'occasion de 74 crises humanitaires. Plus de 4,37 millions d'enfants vivant dans des zones touchées par des mines terrestres ou autres armes explosives dans 22 pays ont bénéficié d'interventions de prévention et d'assistance aux victimes qui ont atteint 89 % de la population cible (dont 1,9 million de filles et 2 millions de garçons environ) selon les données envoyées par 21 pays, et plus de 28 000 enfants handicapés selon les données de 8 pays.

46. Depuis un investissement initial réalisé en 2018 afin de renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans 16 pays prioritaires, l'UNICEF a continué de faciliter les processus pertinents à l'échelle du système des Nations Unies, en renforçant activement la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans 32 pays de six régions dans lesquels une présence humanitaire est déployée. L'UNICEF a codirigé l'élaboration des normes minimales interinstitutions relatives à la violence fondée sur le genre dans les situations d'urgence, publiées en décembre 2019. En 2019, l'organisation a touché plus de 3,3 millions de femmes, de filles et de garçons grâce à des interventions d'atténuation des risques, de prévention ou de réponse à la violence fondée sur le genre dans des situations de crise humanitaire.

## **D. Objectif 4 – Chaque enfant vit dans un environnement sûr et propre**

47. En 2019, les dépenses globales engagées au titre des programmes relevant du Groupe d'objectifs 4 dans 145 pays se sont élevées à 1,11 milliard de dollars, dont 0,68 milliard de dollars pour l'action humanitaire menée dans 84 pays.

48. Les progrès réalisés par rapport à la plupart des objectifs du Plan stratégique pour ce qui est des résultats et de l'impact n'ont pas été assez rapides pour atteindre les objectifs de développement durable relatifs à des services de base d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) gérés en toute sécurité d'ici 2030. De nombreux pays, en particulier en Afrique de l'Est, en Afrique australe, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, ont pris du retard dans l'élimination de la défécation à l'air libre. Alors même que les phénomènes météorologiques extrêmes et les déplacements provoqués par les catastrophes s'aggravent et que les émissions de gaz à effet de serre augmentent, les cibles associées aux objectifs de développement durable portant sur la réduction des risques de catastrophe, la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques ne sont pas en voie d'être atteintes.





**18,3 millions de personnes supplémentaires** ont pu accéder à un approvisionnement en eau potable, grâce à des programmes soutenus par l'UNICEF



**15,5 millions de personnes supplémentaires** ont pu accéder à des services d'assainissement de base, grâce à des programmes soutenus par l'UNICEF



**57 pays** disposaient de plans nationaux ou locaux de gestion des risques de catastrophe, des changements climatiques, des conflits, des urgences de santé publique ou d'autres crises dans lesquels les enfants sont pris en compte



**58 pays** disposaient de données sur les inégalités intra-urbaines, notamment sur les filles et les garçons dans des contextes informels



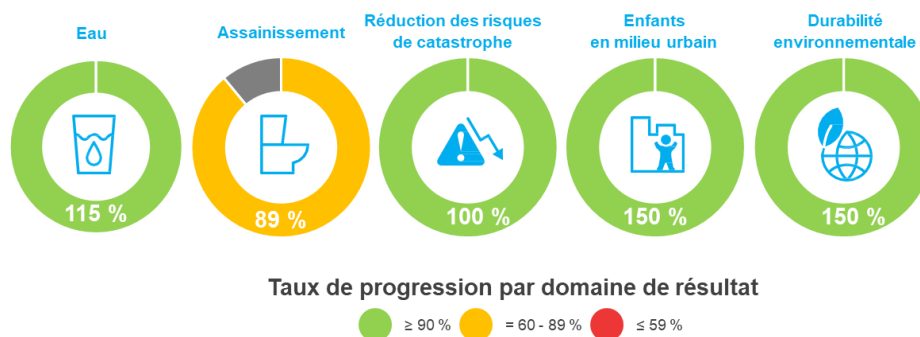
**56 pays** ont mis en place des programmes qui tiennent compte des enfants et encouragent la résilience face aux changements climatiques et le développement à faible intensité de carbone

### Exemples de résultats pour le Groupe d'objectifs

49. Au niveau des produits, les taux de progression de l'UNICEF ont dépassé 90 % dans quatre des cinq domaines de résultat du Groupe d'objectifs 4. Les progrès ont été les plus lents dans le domaine de l'assainissement et pour les cibles relatives à la défécation à l'air libre et à l'accès à l'assainissement et à l'hygiène dans les écoles.

50. L'examen à mi-parcours a révélé qu'il était manifestement nécessaire d'accélérer les efforts visant à mettre en place des conditions d'hygiène de base, à mettre fin à la défécation à l'air libre et à garantir l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans les écoles et les établissements de santé. En attendant, les objectifs du Plan stratégique qui sont en voie de réalisation doivent être revus de façon plus ambitieuse, en lien avec les objectifs de développement durable.

51. Selon l'examen à mi-parcours, la faible priorité accordée par les gouvernements et d'autres acteurs à ce domaine a entraîné une insuffisance de ressources et de capacités, ce qui a ralenti les progrès. En réponse, l'UNICEF a) consolide les données permettant d'étayer les activités de sensibilisation menées dans des domaines tels que l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles ainsi que les partenariats avec les gouvernements nationaux et infranationaux ; b) mobilise les partenaires mondiaux et régionaux autour d'approches harmonisées ainsi que d'un engagement politique de haut niveau ; c) approfondit les partenariats avec le secteur privé. La Banque mondiale et les plateformes régionales, dont l'Union africaine et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, seront des partenaires majeurs dans les activités qui seront menées afin de mettre fin à la défécation à l'air libre dans les régions restées à la traîne.



52. Trois changements stratégiques sont nécessaires dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène : le renforcement des capacités de programmation en matière de services WASH résistants aux changements climatiques ; la promotion

d'un assainissement géré en toute sécurité, en application des objectifs de développement durable ; l'établissement de liens entre le développement, l'aide humanitaire et la consolidation de la paix dans les contextes de fragilité et de crise prolongée. Pour intensifier les progrès accomplis, il est essentiel de travailler sur les inégalités en matière de services WASH dans les zones rurales et urbaines et sur l'accès à ces services dans les écoles et les établissements de santé.

53. Selon l'examen à mi-parcours, plusieurs approches définies dans la théorie du changement pour le Groupe d'objectifs 4 devraient être étayées, notamment la consolidation des systèmes WASH, les systèmes de santé locaux, les approches fondées sur le marché et les modes de financement novateurs, en mettant l'accent sur les pays fragiles et touchés par des conflits. Les solutions liées au climat, à l'énergie et à l'environnement devraient être intégrées dans des stratégies sectorielles.

54. L'accélération portant sur le Groupe d'objectifs 4 sera réalisée sur la base des résultats obtenus jusqu'à présent. En 2019, l'UNICEF a apporté une aide humanitaire en matière d'eau à 39,1 millions de personnes (19,6 millions de femmes et de filles et 18,8 millions d'hommes et de garçons, dont plus de 750 000 personnes handicapées) dans 64 pays, soit le même nombre de pays qu'en 2018. En outre, l'organisation a permis à 9,3 millions de personnes (4,6 millions de femmes et de filles et 4,4 millions d'hommes et de garçons, dont plus de 140 000 personnes handicapées) de bénéficier de services d'assainissement en situation d'urgence dans 50 pays, contre 46 pays en 2018. Un million de filles et de femmes en situation d'urgence ont bénéficié de services et de fournitures de santé et d'hygiène menstruelle.

55. En mai 2019, l'UNICEF a publié une procédure visant à resserrer les liens entre les programmes humanitaires et les programmes de développement, en mettant l'accent sur une analyse des différents risques tenant compte des besoins des enfants. En 2019, 41 % des bureaux de pays de l'UNICEF ont atteint les critères organisationnels d'exécution d'une programmation tenant compte des risques, dépassant ainsi le niveau d'étape fixé à 35 %, tandis que 57 pays ont élaboré des plans nationaux ou locaux de gestion des risques tenant compte des enfants, dépassant ainsi le niveau d'étape de 50 %.

56. En 2019, la programmation de l'UNICEF sur les changements climatiques s'est étoffée : 56 bureaux de pays participent à des programmes qui tiennent compte des enfants et favorisent la résilience aux changements climatiques, contre 27 en 2018. Parmi les activités menées figurent : a) l'appui aux politiques et à leur mise en œuvre pour rendre la prestation de services sociaux plus résistante au climat ; b) les mesures de lutte contre la pollution atmosphérique ; c) un approvisionnement énergétique durable, axé principalement sur les établissements de santé, les écoles et les services de l'eau et de l'assainissement.

57. L'examen à mi-parcours a fait de la lutte contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement une priorité qui doit être prise en compte dans tous les programmes de l'UNICEF. Celui-ci intensifiera les efforts de programmation à grande échelle dans des domaines tels que des services WASH, des soins de santé et une éducation intelligents face aux changements climatiques, tout en encourageant la participation des enfants, des adolescents et des jeunes dans l'action sur le climat et l'environnement.

## E. Objectif 5 – Chaque enfant a des chances équitables dans la vie

58. En 2019, les dépenses globales engagées au titre des programmes relevant du Groupe d'objectifs 5 dans 154 pays se sont élevées à 0,50 milliard de dollars, dont 0,27 milliard de dollars pour l'action humanitaire menée dans 60 pays.

59. Le Groupe d'objectifs 5 englobe les travaux visant à : a) réduire la pauvreté des enfants, notamment en influençant les politiques fiscales et la programmation multisectorielle ; b) donner la priorité aux droits de l'enfant dans les mécanismes internationaux et nationaux des droits de la personne ; c) s'attaquer à la discrimination, notamment la discrimination fondée sur le genre et le handicap ; d) accroître la participation des jeunes à la vie civique.

60. Si les données montrent un progrès des indicateurs en termes d'effets et de résultats dans les domaines de la pauvreté des enfants et de l'accès à la protection sociale, cette amélioration n'a pas été assez rapide pour que les cibles associées aux objectifs de développement durable soient atteintes. Les indicateurs de résultats relatifs à l'autonomisation des adolescents ont progressé mais le manque de données mondiales complique l'évaluation des progrès réalisés pour ce qui est d'atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable. Les progrès en matière d'engagement politique en faveur de l'égalité femmes-hommes ne se sont pas traduits, dans l'ensemble, par un changement des normes de genre au sein des communautés. En attendant, l'indicateur de résultat mesurant l'évolution des attitudes à l'égard du handicap étant encore en cours d'élaboration, il est difficile de mesurer les progrès.



**97 pays**  
avaient mis en place à l'échelle nationale des dispositifs de mesure et d'établissement de rapports sur la pauvreté des enfants



**Plus de 51 millions d'enfants**  
et de jeunes ont bénéficié de programmes de transferts en espèces soutenus par l'UNICEF



**4 millions d'adolescentes**  
se sont mobilisées au sein ou à la tête d'initiatives de participation citoyenne dans le cadre de programmes soutenus par l'UNICEF



**5,7 millions d'adolescentes**  
ont bénéficié de services de prévention et de prise en charge par l'intermédiaire de la programmation de l'UNICEF sur le mariage d'enfants, notamment grâce à des initiatives ayant trait aux compétences pratiques



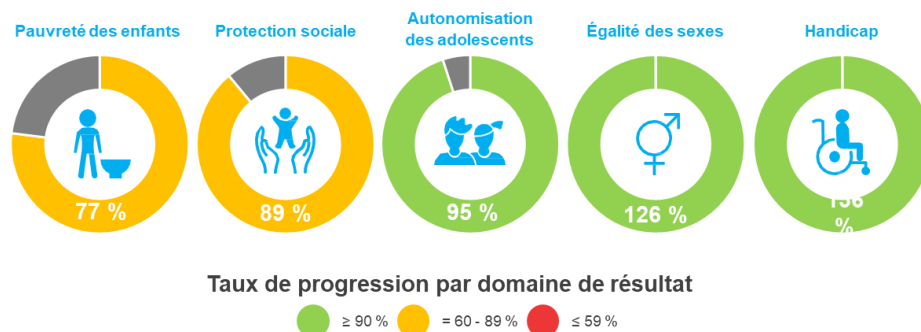
**1,7 million d'enfants**  
handicapés ont bénéficié de programmes et de services

### Exemples de résultats pour le Groupe d'objectifs

61. L'UNICEF a atteint ou presque atteint 82 % le niveau d'étape fixé au niveau des produits et a enregistré des taux de progression de plus de 90 % pour trois des cinq domaines de résultat du Groupe d'objectifs 5. Les progrès ont été les plus lents dans le domaine des résultats sur la pauvreté des enfants.

62. Les conclusions de l'examen à mi-parcours ont montré que l'UNICEF devait donner la priorité à la poursuite de l'aide à la mesure de la pauvreté des enfants dans les pays, tout en s'attaquant aux problèmes de mesure de l'équité des dépenses du secteur social et en soutenant l'utilisation des données pour l'élaboration des politiques. Il faut accélérer la promotion d'une protection sociale résiliente et tenant compte des conditions climatiques, ce qui nécessitera un renforcement des capacités organisationnelles et une légère révision du niveau cible et du niveau de référence. Parmi les autres priorités, citons : a) l'extension des approches prévoyant le versement d'espèces en plus d'autres interventions (« cash-plus »), tout en amenant les systèmes de protection sociale à tenir davantage compte des questions de genre et

de handicap ; b) la mesure des normes de genre afin de savoir ce qui fonctionne pour accélérer le changement.



63. L'accélération sera réalisée sur la base des résultats obtenus jusqu'à présent. En 2019, l'UNICEF a continué d'encourager les gouvernements à effectuer un suivi de la pauvreté des enfants et à adapter des politiques sociales et économiques visant à y remédier. En 2019, 65 pays avaient établi des mesures et des rapports de routine sur la pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants et 73 sur la pauvreté monétaire touchant les enfants, dépassant les niveaux d'étape fixés à 52 et 65 respectivement. La pauvreté des enfants a fait l'objet de politiques et de programmes spécifiques dans 28 pays, contre 22 en 2018, soit 23 de plus que le niveau d'étape.

64. En 2019, les mesures de la pauvreté des enfants ont permis de concentrer les efforts et les ressources sur les zones géographiques et les populations comptant le plus grand nombre d'enfants défavorisés, dont le Ghana, le Panama et la Zambie, et ont influencé les efforts déployés au niveau national pour réduire la pauvreté, notamment par le renforcement de la couverture de protection sociale pour les enfants, comme en Malaisie où le programme phare de protection sociale a permis d'augmenter les prestations pour les enfants.

65. En 2019, les programmes de transfert en espèces soutenus par l'UNICEF ont touché plus de 51 millions d'enfants dans 78 pays, dont près de 8,5 millions dans des contextes humanitaires dans 30 pays. Ces chiffres incluent 11 millions de filles et 10,9 millions de garçons, selon les données fournies par 36 pays, et près de 700 000 enfants handicapés selon les données de 21 pays. En 2019, 47 pays disposaient de systèmes de protection sociale solides ou modérément solides, contre 38 en 2018, et 9 avaient des programmes nationaux de transferts en espèces prêts à faire face à une crise, contre 6 en 2018.

66. Plus de 4 millions d'adolescents (dont 61 % de filles) dans 113 pays (dont 2,6 millions en Inde) se sont mobilisés au sein ou à la tête d'initiatives de participation citoyenne dans le cadre de programmes soutenus par l'UNICEF, dépassant la cible de 3,2 millions. Parmi les bureaux de pays de l'UNICEF, 31 % ont régulièrement fait participer des adolescents à la planification, à l'exécution, au suivi et à l'évaluation de programmes, dépassant ainsi le niveau d'étape de 30 % fixé pour 2019. La moitié au moins de ces adolescents étaient des filles ou des personnes issues de milieux marginalisés. En collaboration avec ses partenaires, l'UNICEF continuera de tout mettre en œuvre pour améliorer la collecte de données et d'éléments ventilés par âge afin d'appuyer les programmes destinés aux adolescents dans tous les Groupes d'objectifs ; il s'emploie à élaborer un outil universel de mesure des résultats de la participation des adolescents dans toutes les cultures et tous les contextes socioéconomiques, afin de combler le manque de données mondiales dans ce domaine.

67. En 2019, l'UNICEF a intensifié les programmes faisant place aux personnes handicapées pour venir en aide à 1,7 million d'enfants handicapés dans 142 pays, contre 1,4 million dans 123 pays en 2018. Des programmes et des services tenant compte des personnes handicapées, comme les salles de classe accessibles dans les camps de réfugiés au Kenya, ont été fournis dans 36 % des interventions humanitaires de l'UNICEF (soit 21 pays sur 59). Plus de 138 000 enfants handicapés ont reçu des appareils et des produits d'assistance grâce à des kits d'urgence. L'examen à mi-parcours a mis au jour les domaines prioritaires d'accélération suivants : la programmation intégrant le handicap dans les contextes d'assistance humanitaires et de développement, le renforcement des capacités du personnel en première ligne et l'accès aux dispositifs et technologies d'assistance.

## IV. Priorités transversales

### A. Action humanitaire

68. En 2019, les conflits armés prolongés ont continué de constituer le principal moteur des besoins humanitaires, suivis par les déplacements de population, l'insécurité alimentaire, les épidémies et les catastrophes naturelles. Les changements climatiques ont continué de provoquer des phénomènes météorologiques plus fréquents et plus graves et d'exacerber les vulnérabilités. Environ 1 personne sur 45 dans le monde – près de 168 millions – a nécessité une aide humanitaire d'urgence. Cent quarante-neuf millions d'enfants vivaient dans des zones en proie à d'intenses conflits.

69. En 2019, l'UNICEF est intervenu dans 281 situations humanitaires (nouvelles ou en cours) dans 96 pays, dont 5 de niveau 3 et 11 de niveau 2. Les dépenses humanitaires représentaient 52 % des dépenses globales de l'organisation. Au niveau des pays, 54 % des dépenses étaient liées à l'aide humanitaire. Au niveau mondial, des fournitures d'urgence d'une valeur de 346,1 millions de dollars ont été achetées pour 58 pays et zones ; 94 % d'entre elles étaient destinées aux urgences classées de niveau 2 et 3 selon l'UNICEF.

70. En 2019, l'UNICEF a permis à 39,1 millions de personnes en situation humanitaire d'avoir accès à une eau sans risque sanitaire, réduisant ainsi considérablement le fardeau de la collecte de l'eau auquel sont confrontées les femmes et les filles. En outre, l'organisation est intervenue en faveur de 7,4 millions d'enfants grâce à l'éducation, 41,3 millions grâce à la vaccination contre la rougeole, 3,7 millions grâce au soutien psychosocial et 4,1 millions grâce au traitement de la malnutrition aiguë sévère. L'UNICEF a joint 8,5 millions d'enfants supplémentaires en apportant une aide pécuniaire à 2,8 millions de ménages. En République arabe syrienne, l'organisation est venue en aide à 7 500 enfants dans le cadre d'un programme humanitaire innovant de transfert en espèces à l'intention des enfants handicapés, qui a permis de toucher 15 000 personnes depuis le début du projet en 2016. En République démocratique du Congo, notamment dans le cadre de sa réponse multisectorielle à l'épidémie d'Ebola, l'UNICEF a pu apporter à 169 784 enfants (90 194 garçons, 7 590 filles) un soutien psychologique et psychosocial, et ses activités de communication pour le développement ont touché environ 33 millions de personnes à risque.

71. En 2019, l'UNICEF a lancé un processus d'examen de l'aide humanitaire afin de promouvoir un changement institutionnel dans la conception et l'exécution de programmes humanitaires intégrés. L'examen a permis de recenser les dix principaux obstacles à la mise en œuvre d'une action humanitaire de qualité, fondée sur des principes et menée en temps voulu par l'UNICEF. Des recommandations seront

formulées sur les moyens de répondre à la nécessité d'adapter les ressources humaines, de garantir l'accès humanitaire, d'améliorer la responsabilité à l'égard des populations touchées, de renforcer les partenariats avec les acteurs internationaux, d'améliorer la localisation, de mener des actions de plaidoyer cohérentes, de renforcer les liens logiques entre l'aide humanitaire et le développement dans la programmation, de remplir les conditions imposées par les donateurs et de développer le recours à l'innovation et à la technologie dans l'action humanitaire.

72. L'examen a mis en évidence des améliorations à apporter dans trois domaines clés : renforcer les capacités et la direction du domaine de l'action humanitaire ; garantir l'engagement des entreprises dans les interventions humanitaires ; renforcer l'obligation de rendre compte à l'égard des résultats humanitaires obtenus. En plus de mener cet examen, l'UNICEF a révisé les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire afin que le Fonds et ses partenaires soient dotés de nouveaux engagements organisationnels, programmatiques et opérationnels.

73. L'examen à mi-parcours a aussi révélé que les situations fragiles présentaient des risques importants pour la réalisation des cibles associées aux objectifs de développement durable et aux objectifs faisant partie de tous les groupes d'objectifs cités dans le plan stratégique. L'accélération du progrès socio-économique et de l'accès aux services sociaux de base dans ces contextes exige des stratégies qui incitent les gouvernements, le système des Nations Unies pour le développement, la société civile et le secteur privé à investir dans le renforcement et le suivi des institutions et à se préparer aux chocs.

74. Signalée à la fin de 2019, l'épidémie de COVID-19 a été déclarée une pandémie au début du mois de mars 2020, ce qui a plongé le monde dans une nouvelle réalité, menaçante, changeante et incertaine. Outre le fait que le nombre de cas graves et de décès dépasse la capacité de gestion de la plupart des pays, des conséquences élargies de la pandémie, notamment pour les enfants, les femmes et leurs familles, ainsi que pour de nombreuses populations déjà en situation de crise humanitaire, sont à prévoir. On s'attend à ce que la crise ait des conséquences négatives graves et durables sur le déploiement de personnel, de fournitures et de ressources dans le but de venir en aide aux personnes dans le besoin, tant dans le cadre de la riposte à la COVID-19 que dans toutes les autres urgences humanitaires en cours.

## **B. Égalité femmes-hommes**

75. Le Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes intègre la question de l'égalité femmes-hommes dans tous les groupes d'objectifs et renforce la capacité institutionnelle à obtenir des résultats en matière d'égalité femmes-hommes, en mettant l'accent sur cinq questions prioritaires : des services de santé à l'intention des adolescents adaptés à chacun des sexes ; l'enseignement secondaire des filles ; le mariage d'enfants ; la violence fondée sur le genre dans les situations d'urgence ; la santé et l'hygiène menstruelles. Cette action contribue à faire progresser la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation et à lutter contre les normes de genre néfastes, deux éléments essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable.

76. L'UNICEF a amélioré ses résultats par rapport aux critères du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, passant d'un niveau de référence de 73 % en 2017 à 82 % en 2019, les améliorations les plus marquées ayant été enregistrées au titre de la parité femmes-hommes globale et des dépenses en faveur de l'égalité femmes-hommes. Sur le plan de la programmation, l'UNICEF a réalisé des progrès importants en matière de lutte



contre la violence fondée sur le genre, de santé et d'hygiène menstruelles, de prévention des mariages d'enfants et de prestations de soins maternels de qualité.

77. Un élan sans précédent a été donné à la lutte contre la violence sexiste par des coalitions mondiales, dont l'initiative « Safe to Learn » (Apprendre en sécurité), lancée en 2019 pour cibler la violence dans les écoles, avec un accent particulier sur la dimension de genre. En 2019, l'UNICEF a entrepris la mise en œuvre dans 13 pays d'Afrique et d'Amérique latine de l'Initiative Spotlight, projet phare de l'Union européenne et des Nations Unies visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles. La violence fondée sur le genre a fait partie des thèmes de 71 % des appels lancés dans le cadre des appels « Action humanitaire pour les enfants 2020 », pourcentage nettement supérieur à l'objectif de 50 % fixé par la Directrice générale de l'UNICEF.

78. L'UNICEF a continué d'élargir son soutien en matière de santé et d'hygiène menstruelles en 2019, en menant des activités dans 72 pays dans des contextes de développement ou d'aide humanitaire et en apportant un appui important au renforcement des capacités, à l'élaboration de politiques et à la programmation innovante partout dans le monde. L'UNICEF a fourni des services liés à la santé et à l'hygiène menstruelles dans 39 pays à 1 million de femmes et de filles dans des situations d'urgence, dont 24 232 femmes et filles handicapées.

79. La programmation concernant les normes de genre et la socialisation positives – domaine de travail phare qui contribue à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 et des résultats relatifs à l'égalité femmes-hommes qui figurent dans le chapitre commun aux plans stratégiques du FNUAP, du PNUD, d'ONU-Femmes et de l'UNICEF – a été mise en œuvre dans 120 pays de toutes les régions, l'accent étant mis sur : les programmes scolaires ; les pratiques parentales, y compris la participation des pères aux soins donnés aux enfants ; la formation des travailleurs de première ligne ; les interventions multisectorielles portant sur les normes de genre liées aux mariages d'enfants et aux mutilations génitales féminines.

80. En 2019, il est ressorti d'une évaluation indépendante de la mise en œuvre du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes que les progrès en matière d'intégration de la dimension de genre dans tous les secteurs et dans l'action humanitaire avaient pris du retard. En plus de souligner la nécessité de renforcer les responsabilités et le leadership à l'égard des questions de genre, l'évaluation a préconisé de mettre davantage l'accent sur les changements structurels, en plus de l'amélioration des capacités et des systèmes internes.

81. L'examen à mi-parcours a fait écho aux conclusions de cette évaluation en faisant état de la nécessité d'accélérer les résultats en matière d'égalité femmes-hommes au cours des deux dernières années de mise en œuvre du Plan stratégique. L'UNICEF va augmenter les investissements dans les domaines ciblés, en particulier les résultats relatifs à la santé et à l'éducation des adolescentes, tout en accordant une attention accrue aux secteurs qui accusent un retard en matière de prise en compte de l'égalité des sexes, notamment la santé, la nutrition, l'eau, l'élément WASH (eau, assainissement et hygiène) et l'action humanitaire. Il sera essentiel de prendre des mesures pour accroître, parmi le personnel à tous les niveaux, l'appropriation et la responsabilisation à l'égard de la prise en compte des questions de genre. La priorité sera accordée à l'amélioration des systèmes de collecte de données et de faits en matière de genre dans tous les secteurs, en faisant fond sur les enseignements tirés et en enrichissant le corpus de données factuelles sur l'évolution des normes de genre.

## V. Renforcement de la performance institutionnelle

### A. Réforme des Nations Unies

82. L'UNICEF reste fermement résolu à appliquer les réformes du système des Nations Unies pour le développement et à mettre en œuvre les dispositions de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale. L'organisation a apporté de nombreux ajustements critiques à ses processus, ses politiques et ses structures dans le cadre de la réforme et elle a consolidé ses partenariats avec d'autres entités des Nations Unies, au niveau mondial ainsi que sur le terrain.

83. En 2019, l'UNICEF a fourni un apport essentiel au nouveau cadre de gestion et de responsabilité au niveau des pays ainsi qu'aux orientations actualisées relatives au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Après la finalisation des deux cadres, l'UNICEF et le Bureau de la coordination des activités de développement ont élaboré des orientations pour l'évaluation des performances des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des représentantes et représentants de l'UNICEF. L'UNICEF a également renforcé son soutien au maintien de la réserve de talents des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

84. Les efforts interinstitutions menés avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes ont permis d'accroître les synergies entre les plans-cadres de coopération et les descriptifs de programmes de pays, et un système de planification, de suivi et de communication de l'information en ligne, UN INFO, a été mis au point pour assurer l'enchaînement logique des deux documents. L'UNICEF a fait avancer les travaux sur les activités opérationnelles communes en publiant des directives à l'intention des bureaux régionaux et des bureaux de pays sur le principe de la reconnaissance mutuelle afin de maximiser les gains d'efficacité interinstitutions et en lançant une étude visant à évaluer les économies pouvant être dégagées de la mise en place de services administratifs communs au niveau des pays. Pour soutenir le système des Nations Unies pour le développement dans son ensemble, l'UNICEF a continué de fournir des conseils et un soutien stratégiques au Comité de haut niveau sur la gestion en matière de prestation de services, notamment des conseils sur les mécanismes, la technologie et la gestion des services.

85. L'UNICEF a doublé sa contribution versée au titre du partage des coûts liés au système de coordination des activités de développement pour 2019, en transférant 8,4 millions de dollars à la fin de 2018 pour permettre au Bureau de la coordination des activités de développement d'investir en amont dans le système. L'UNICEF a par ailleurs perçu 1 % de frais de coordination auprès des États Membres, pour un montant de 3,4 millions de dollars, devançant ainsi les autres entités des Nations Unies.

86. En 2019, l'UNICEF a reçu 548 millions de dollars de ses partenaires des Nations Unies pour des interventions en matière de développement et d'action humanitaire, notamment par le biais de programmes conjoints, soit une augmentation de près de 10 % par rapport à 2018. Les mécanismes de partenariat des Nations Unies sont devenus la deuxième source de financement de l'UNICEF après les partenaires gouvernementaux traditionnels ; l'organisation envisage de mettre au point une stratégie spécifique pour les fonds de financement communs, et des discussions sont en cours sur la manière d'orienter une programmation commune élargie.

87. En 2019, l'UNICEF a commencé, dans le cadre de l'examen à mi-parcours, à évaluer les principales implications de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et a confirmé son attachement au processus de réforme, qui amorce un virage vers la mise en œuvre. En attendant des directives supplémentaires des États Membres, l'UNICEF est prêt à rendre opérationnels les examens des bureaux

régionaux et multipays, à promouvoir des solutions à l'échelle du système et à s'engager dans l'élaboration des chapitres régionaux et mondiaux du cadre de gestion et de responsabilité et des documents d'accompagnement du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. L'UNICEF poursuivra ses efforts pour harmoniser davantage la communication d'informations sur le pacte de financement avec d'autres entités des Nations Unies et continuera de dynamiser les résultats aux niveaux des régions et des pays en généralisant les actions faisant partie des volets achevés de la réforme et en améliorant les gains d'efficacité.

88. En 2019, l'UNICEF a redoublé ses efforts de coopération avec ses principaux partenaires des Nations Unies, ce qui traduit un recentrement sur les retombées de la réforme sur le terrain. En réponse à l'appel à l'action lancé par le Secrétaire général pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable, l'UNICEF et le PAM ont renforcé leur collaboration sur les services WASH en milieu scolaire et la prévention du gaspillage, la santé et la nutrition, et l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont officialisé des actions communes dans les domaines de l'éducation, des services WASH et de la protection de l'enfance pour les enfants demandeurs d'asile, réfugiés et rapatriés, leurs familles et les communautés d'accueil.

89. L'UNICEF a poursuivi sa collaboration de longue date avec l'OMS, en intensifiant ses efforts dans les domaines des soins de santé primaires, des situations d'urgence sanitaire publique, de la vaccination et des données. Suite à la demande du Secrétaire général de renforcer le dispositif sanitaire mondial, l'UNICEF, le FNUAP, ONU-Femmes, l'OMS, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et la Banque mondiale (qui ensemble forment le partenariat H6) ont élargi et approfondi leur collaboration pour améliorer les résultats en matière de santé sexuelle, procréative, maternelle, néonatale et infantile ainsi que de santé des adolescents et ont pris des mesures pour créer des plateformes propres aux pays et aux régions. Le Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants a bénéficié en 2019 d'un soutien financier sans précédent (150 millions de dollars), et dans le cadre d'une évaluation indépendante, il a été jugé que ce programme confirme l'efficacité de l'action conjointe s'agissant d'amplifier la contribution des solutions collectives à la réalisation des objectifs de développement durable.

90. En 2019, le Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique a créé un consensus sans précédent entre 14 organismes des Nations Unies, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque mondiale concernant une approche commune de la gestion de l'identité ; des orientations opérationnelles sont en cours d'élaboration pour les équipes de pays des Nations Unies. S'appuyant sur les principes fondamentaux de la réforme des Nations Unies et sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, l'UNICEF et les organisations apparentées ont harmonisé la conception et la mise en œuvre des programmes dans le cadre de l'Initiative Spotlight afin d'appliquer une approche globale visant à éliminer toutes les formes de violence fondée sur le genre dans 26 pays répartis dans quatre régions.

91. Des progrès satisfaisants se sont poursuivis dans les six domaines où la collaboration est considérée comme avantageuse pour tous dans le chapitre commun des plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, comme il est indiqué dans l'annexe commune sur la mise en œuvre du chapitre commun aux plans stratégiques pour 2018-2021 du FNUAP, du PNUD, d'ONU-Femmes et de l'UNICEF.

92. Une étude menée par les bureaux d'évaluation indépendants des quatre organisations dans le cadre de l'examen de l'évaluabilité du chapitre commun a révélé que l'intégralité des membres du personnel interrogés avait déclaré que le chapitre commun jouait un rôle crucial ou avait une influence positive sur le renforcement de la collaboration entre les organisations. Néanmoins, bien que la collaboration entre les quatre agences soit solide et de plus en plus étroite, les impératifs de la réforme exigent une collaboration dans l'ensemble du système, et la pertinence du chapitre commun en tant qu'initiative autonome devrait être examinée dans ce contexte.

## **B. Stratégies de mise en œuvre**

93. L'examen à mi-parcours a confirmé le bien-fondé d'accorder la priorité à la programmation à grande échelle et intersectorielle pour tous les groupes d'objectifs afin d'accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des cibles associées au plan stratégique et aux objectifs de développement durable. Faisant fond sur les résultats de plusieurs évaluations, on privilégiera le renforcement des systèmes en tant qu'élément clé de la coordination et de la mise en œuvre d'interventions ayant un fort impact et atténuant les crises dans de multiples domaines des droits de l'enfant en développant les capacités des gouvernements, de la société civile et des collectivités et en favorisant l'appropriation nationale des interventions, notamment par la coopération Sud-Sud.

94. Obtenir le soutien des décideurs et du grand public en faveur des droits de l'enfant est une priorité essentielle pour l'UNICEF, qui a vu le nombre de ses sympathisants augmenter pour atteindre 96 millions en 2019. Des campagnes intégrées sur des questions de sensibilisation prioritaires ainsi que des stratégies de programme correspondantes ont contribué à des changements de politique positifs et axés sur les droits de l'enfant dans 136 pays. L'examen à mi-parcours a mis en évidence qu'il importe de fixer des priorités claires en matière de plaidoyer mondial fondé sur des données et de collecte de fonds auprès des particuliers, en étant sensible à la manière dont les domaines programmatiques trouvent un écho auprès du grand public. Les possibilités d'accélérer les résultats par les activités de plaidoyer sont particulièrement grandes en ce qui concerne les thèmes des changements climatiques, de l'éducation et de l'action humanitaire.

95. En 2019, l'UNICEF a continué de changer les choses en créant et en mobilisant des ressources et des partenariats en faveur des enfants. Une collaboration accrue et plus systématique avec les organisations régionales et multilatérales et les institutions financières internationales a permis d'obtenir 401 millions de dollars de financement, soit une augmentation de 300 % par rapport à 2018. Les contributions des partenariats programmatiques mondiaux ont enregistré une croissance annualisée de 19 %, tandis que 83 % des bureaux de pays ont mis en œuvre des plans de sensibilisation pour tirer parti des ressources nationales, dépassant largement l'objectif de 56 % fixé pour 2019. Les contributions volontaires versées par les entreprises partenaires ont également augmenté, passant de 134 millions de dollars en 2018 à 155 millions en 2019.

96. L'examen à mi-parcours a confirmé que le plus grand obstacle à la mobilisation de ressources en faveur des enfants est la difficulté de maintenir et d'accroître les ressources ordinaires de l'organisation et les autres fonds d'emploi flexible. Bien que les États Membres aient pris des engagements en faveur d'un financement de qualité, les progrès dans ce domaine demeurent faibles, tandis que la multiplication des conditions imposées par les donateurs et des exigences des partenaires en matière de contrôles et de diligence raisonnable nécessite l'augmentation des ressources consacrées à l'atténuation des risques. L'accélération des résultats exige un financement souple et de qualité qui favorise l'innovation, la création de partenariats

fructueux et le renforcement des capacités, ainsi que la production de données et une meilleure exploitation concrète de ces dernières. Il faut également combler les lacunes en matière de financement humanitaire dans les situations où les conditions strictes imposées par les donateurs empêchent de mettre en œuvre des activités qui apportent des solutions durables. Il est plus important que jamais que le financement soit souple, de manière à garantir que l'UNICEF dispose de la marge de manœuvre nécessaire pour réagir rapidement dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

97. L'UNICEF a continué de mettre la force des entreprises et des marchés au service des enfants en 2019 ; en effet, 136 bureaux de pays et comités nationaux, contre 73 en 2018, ont entamé une collaboration avec plus de 18 000 entreprises dans le monde entier dans le cadre d'activités de collecte de fonds et de plaidoyer, de bonnes pratiques commerciales et d'un soutien sous la forme d'actifs principaux, touchant ainsi environ 15 millions d'enfants dans le monde. Les recettes provenant des entreprises ont également augmenté, passant de 134 millions de dollars en 2018 à 155 millions en 2019.

98. En 2019, l'UNICEF a acheté pour 3,826 milliards de dollars de fournitures et de services auprès de plus de 11 000 entreprises dans 172 pays, en utilisant des stratégies d'achat qui lui ont permis d'économiser 363,3 millions de dollars, soit 93,3 millions de plus que l'objectif de 270 millions de dollars fixé pour 2019. En outre, cinq nouveaux produits (contre un objectif de quatre) étaient en voie d'être distribués à plus grande échelle : le mobilier scolaire ; un vêtement antichoc non pneumatique qui réduit les pertes de sang lors des hémorragies post-partum ; le projet SPRINT (Scaling Pneumonia Response Innovations) portant sur les traitements éprouvés de la pneumonie (antibiotiques et oxygène) ; un projet d'oxygénothérapie ; et des tentes polyvalentes et très performantes. Les résultats de l'examen à mi-parcours incitent l'UNICEF à approfondir et à diversifier sa collaboration avec les entreprises, notamment par des partenariats à valeur partagée qui tirent parti du savoir-faire et d'autres atouts des entreprises pour accélérer l'obtention de résultats durables à long terme en faveur des enfants ; l'examen a aussi fait ressortir l'importance de transposer à plus grande échelle l'offre de produits.

99. En 2019, l'UNICEF s'est attaché à faire de l'innovation une stratégie de changement plus efficace, de manière à accélérer les résultats des programmes dans les domaines prioritaires. Conformément aux recommandations issues de l'évaluation de l'innovation dans les travaux de l'UNICEF menée en 2019, l'organisation a élaboré une nouvelle stratégie, instauré des changements structurels et adopté une stratégie de gestion de portefeuille. Parmi les innovations, citons l'initiative GIGA, qui vise à relier toutes les écoles du monde à Internet, et le fonds de cybermonnaie, une première pour les Nations Unies. Parmi les innovations transposées à plus grande échelle en 2019 figurent la plateforme de mobilisation des jeunes U-Report, qui touche désormais 9 millions de personnes dans 65 pays, et la plateforme Learning Passport, qui vise à améliorer l'accès à l'éducation pour les enfants en déplacement, ainsi que deux innovations dans le domaine de la santé : le dépistage du VIH aux points de service et la plateforme HPV+, qui promeut l'intégration de la santé et du bien-être des adolescentes et adolescents.

100. De plus en plus, les approches de l'UNICEF en matière de programmation reposent sur des données. À la suite de l'examen à mi-parcours, l'organisation entend : rendre les renseignements sur la recherche et les données plus facilement accessibles aux décideurs grâce à l'analyse prédictive et à d'autres outils ; renforcer ses fonctions de suivi et d'évaluation des programmes ; et s'attacher à répondre à la demande de données instantanées, de sources de données nouvelles et accessibles et de plus de données et d'informations désagrégées pour favoriser la prise de décisions, les activités de plaidoyer et l'action éclairées.

## C. Gestion

101. En 2019, l'UNICEF a investi des efforts considérables dans la mise en place d'une culture du travail positive. En réponse au rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail, l'organisation a pris des mesures pour intégrer ses valeurs fondamentales de bienveillance, de respect, d'intégrité, de confiance et de responsabilité dans l'ensemble de l'action et des comportements, renforcer la gestion du personnel et clarifier et renforcer le principe de responsabilité pour décourager les comportements inappropriés.

102. Parmi ces mesures, citons un nouveau référentiel de compétences, ancré dans les valeurs fondamentales ; un plus grand nombre de médiateurs afin d'aider à résoudre les conflits interpersonnels ; le renforcement des capacités d'enquête ; une formation accrue aux compétences de gestion pour le personnel exerçant des fonctions d'encadrement ; l'introduction de nouveaux programmes de perfectionnement professionnel pour le personnel recruté sur le plan national ; et davantage de possibilités de dialogue avec le personnel au sujet de la culture institutionnelle. L'UNICEF a lancé une stratégie de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, prévoyant un volet de formation du personnel, et a renforcé la vérification des antécédents lors du recrutement, notamment par le biais de la base de données Clear Check, utilisée à l'échelle du système des Nations Unies. Une communication interne plus dynamique et plus cohérente vient étayer tous ces efforts.

103. Pour systématiser l'application du principe de responsabilité, l'UNICEF ajoute à son plan stratégique un cinquième facteur organisationnel, relatif à la culture institutionnelle. L'organisation continuera de consulter les autres organismes des Nations Unies et de mettre des connaissances en commun avec ceux-ci concernant les meilleures pratiques en matière de culture organisationnelle, notamment par l'intermédiaire de l'équipe spéciale du Comité de haut niveau sur la gestion sur l'avenir du travail et d'autres plateformes pertinentes.

104. En 2019, l'UNICEF a continué d'atteindre les objectifs de la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies concernant les administrateurs recrutés sur le plan international, en maintenant la proportion de 48 % de femmes et 52 % d'hommes qu'il avait atteinte en 2018. La parité absolue entre les sexes a été réalisée au niveau des cadres supérieurs, où 51 % des postes sont occupés par des femmes. La diversité géographique parmi les administrateurs recrutés sur le plan international s'est accrue, 54 % d'entre eux provenant de pays de programme en 2019, contre 52 % en 2018. Elle a aussi augmenté parmi les cadres supérieurs, 39 % d'entre eux étant des ressortissants de pays de programme en 2019, contre 37 % en 2018.

105. Les processus de recrutement ont encore été renforcés en 2019, notamment en consolidant la filière de sélection pour les postes d'encadrement supérieur et en créant une nouvelle filière pour les postes de représentant adjoint. En 2019, le traitement des 4 129 dossiers de recrutement a pris en moyenne 59 jours, contre 57 jours en 2018, ce qui reste largement en-deçà du délai maximal de 90 jours prévu pour les recrutements normaux. Le délai de traitement des recrutements d'urgence a été en moyenne de 45 jours, contre 63 en 2018.

106. L'examen à mi-parcours a amené l'UNICEF à revoir son modèle de gestion des programmes afin de l'aligner sur les nouvelles modalités que les bureaux utilisent pour exécuter les programmes, en tenant compte également des nouveaux défis et des nouvelles possibilités tout en s'attaquant aux risques financiers et programmatiques. Une nouvelle répartition des tâches entre le personnel chargé des programmes et celui chargé des opérations renforcera le modèle de gestion des programmes de l'UNICEF



et réduira la charge de travail liée aux opérations, en permettant au personnel chargé des programmes de se concentrer sur la supervision des programmes tandis que le personnel chargé des opérations apportera un soutien plus important aux modalités de mise en œuvre et à l'optimisation des ressources. L'examen du modèle de gestion des programmes est en cours.

107. Le Centre mondial de services partagés a continué de favoriser l'efficacité et la modernisation des activités, de réduire les risques organisationnels et d'optimiser les ressources, générant des économies de 27,3 millions de dollars en 2019. Le Centre est également le fer de lance d'une réforme opérationnelle qui s'inscrit dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement. À la fin de 2019, 53 % des bureaux avaient pleinement mis en œuvre la Stratégie relative aux modalités de fonctionnement, contre un objectif de 50 %, ce qui a dégagé 11,5 millions de dollars d'économies, soit près du double de l'objectif de 6 millions de dollars.

108. L'UNICEF a publié 28 rapports d'audit interne en 2019, qui ont donné lieu à la formulation et à l'acceptation de 353 actions visant à renforcer la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles. Deux rapports consultatifs et un rapport sur un audit mené par six organismes sous la direction de l'UNICEF et portant sur l'initiative « Unis dans l'action » des Nations Unies dans un pays ont été publiés. L'organisation a géré 498 dossiers, soit une augmentation de 120 % par rapport à 2018, et en a classé 287, soit une augmentation de 209 % par rapport à 2018. Le nombre d'affaires signalées pour enquête a continué d'augmenter.

## VI. Produits, charges et mobilisation des ressources<sup>1</sup>

109. Le montant total des produits a diminué de 4 % en 2019, pour s'établir à 6 412 millions de dollars. Les ressources ordinaires ont diminué de 24 % pour se situer à 1 381 millions de dollars, tandis que les autres ressources ont augmenté de 3 %, atteignant 5 031 millions de dollars. La part des ressources ordinaires dans le montant total des produits est donc tombée de 27 % en 2018 à 22 % en 2019.

Tableau 1  
**Sources et catégories de produits, 2018 et 2019**

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Source des produits</i>	<i>Montant effectif 2018</i>	<i>Montant effectif 2019</i>	<i>Montant prévu 2019<sup>a</sup></i>
<b>Ressources ordinaires</b>			
États et organismes intergouvernementaux <sup>b</sup>	895	480	522
Secteur privé <sup>c</sup>	739	695	817
<b>Autres produits<sup>d</sup></b>	<b>173</b>	<b>206</b>	<b>174</b>
<b>Total (ressources ordinaires)</b>	<b>1 807</b>	<b>1 381</b>	<b>1 512</b>
<b>Autres ressources (affectées aux opérations ordinaires)</b>			
États et organismes intergouvernementaux	2 098	1 783	1 564
Secteur privé	558	622	684

<sup>1</sup> Les informations financières n'ont pas fait l'objet d'un audit.

<i>Source des produits</i>	<i>Montant effectif 2018</i>	<i>Montant effectif 2019</i>	<i>Montant prévu 2019<sup>a</sup></i>
Arrangements interorganisations	286	576	466
<b>Total partiel</b>	<b>2 942</b>	<b>2 981</b>	<b>2 714</b>
Autres ressources (affectées aux opérations d'urgence)			
États et organismes intergouvernementaux	1 412	1 585	1 512
Secteur privé	163	144	100
Arrangements interorganisations	352	321	280
<b>Total partiel (arrondi)</b>	<b>1 927</b>	<b>2 050</b>	<b>1 892</b>
<b>Total (autres ressources)</b>	<b>4 869</b>	<b>5 031</b>	<b>4 606</b>
<b>Total des produits (arrondi)</b>	<b>6 676</b>	<b>6 412</b>	<b>6 118</b>

*Note* : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent différer légèrement de la somme des colonnes.

<sup>a</sup> Selon les estimations financières communiquées au Conseil d'administration en septembre 2019 (E/ICEF/2019/AB/L.5). Les données de cette colonne ont été établies selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

<sup>b</sup> Les ressources ordinaires brutes provenant des États comprennent le montant des impôts sur le revenu versé par l'UNICEF pour le compte des citoyens des États qui contribuent aux ressources ordinaires.

<sup>c</sup> Les montants effectifs pour 2018 et 2019 comprennent des contributions de 47 millions de dollars et 43 millions de dollars, respectivement, destinées à des activités de gestion spécifiques.

<sup>d</sup> Les autres produits comprennent les recettes tirées des intérêts, des services d'achat et d'autres sources.

Tableau 2  
**Sources des produits, 2018 et 2019**

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Source des produits</i>	<i>Montant effectif 2018</i>	<i>Montant effectif 2019</i>	<i>Montant prévu 2019<sup>a</sup></i>
États et organismes intergouvernementaux	4 405	3 848	3 598
Secteur privé	1 460	1 461	1 600
Arrangements interorganisations	638	897	746
Autres sources	173	206	174
<b>Montant total des produits</b>	<b>6 676</b>	<b>6 412</b>	<b>6 118</b>

<sup>a</sup> Selon les prévisions financières communiquées au Conseil d'administration en septembre 2019 (E/ICEF/2019/AB/L.5). Les données de cette colonne ont été établies selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

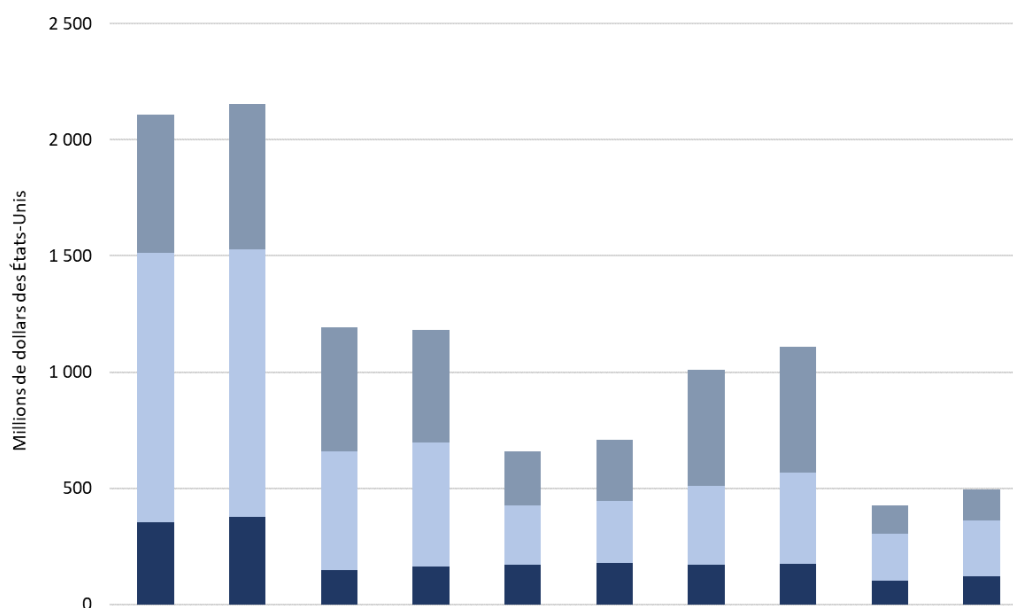
110. En 2019, 137 pays ont contribué aux ressources de l'UNICEF. Le montant total des produits provenant du secteur public (des États, des organismes intergouvernementaux et des arrangements interorganisations) s'est chiffré à 4 745 millions de dollars (contre 5 043 millions en 2018). Les produits relevant des ressources ordinaires reçus des États et des organismes intergouvernementaux ont diminué de 46 %, passant de 895 millions de dollars en 2018 à 480 millions de dollars. Cette baisse est due au financement pluriannuel qui avait été enregistré en 2018 et

provenait principalement du Canada, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de la Suisse. Les principaux bailleurs de fonds en 2019 étaient l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Norvège et les Pays-Bas. Il convient de souligner le don généreux de 110 millions de dollars reçu au titre des ressources ordinaires grâce à un engagement pluriannuel des Pays-Bas. Le montant des produits provenant du secteur privé (des comités nationaux, de particuliers, d'organisations non gouvernementales et de fondations), qui se chiffre à 1 461 millions de dollars, est comparable à celui de 2018.

111. Les recettes au titre de l'aide humanitaire [autres ressources (affectées aux opérations d'urgence)], d'un montant de 2 050 millions de dollars en 2019, étaient de 6 % supérieures à celles de 2018. Les besoins de financement humanitaire sont passés de 3 813 millions de dollars en 2018 à 4 133 millions de dollars en 2019, ce qui représente la plus forte demande de financement jamais faite par l'UNICEF pour l'action humanitaire.

112. Le total des dépenses humanitaires s'est élevé à 2 961 millions de dollars, soit 52 % des dépenses totales de 2019 ; sur ce montant, 2 049 millions de dollars provenaient des autres ressources (opérations d'urgence). Sur les 30 bureaux de pays ayant effectué le plus de dépenses, environ 60 % des dépenses au niveau des pays relevaient de l'action humanitaire. Ces 30 bureaux étaient à l'origine de 79 % des dépenses humanitaires et non humanitaires réalisées au niveau des pays concernés ; 28 d'entre eux avaient émis un Appel de l'Action humanitaire pour les enfants en 2019.

Figure 1  
Appui direct aux programmes par groupe d'objectifs et type de ressources, 2018  
et 2019



	Groupe d'objectifs 1 : Chaque enfant survit et s'épanouit		Chaque enfant apprend		Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation		Chaque enfant vit dans un environnement sûr et propre		Chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie		Total (arrondi)	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Ressources ordinaires	353	379	150	165	172	178	171	175	103	122	949	1 020
Autres ressources (affectées aux opérations ordinaires)	1 160	1 149	509	533	255	266	341	392	201	241	2 466	2 581
Autres ressources (affectées aux opérations d'urgence)	593	625	534	485	231	264	499	542	123	134	1 980	2 049
<b>Total</b>	<b>2 106</b>	<b>2 153</b>	<b>1 192</b>	<b>1 183</b>	<b>658</b>	<b>708</b>	<b>1 011</b>	<b>1 109</b>	<b>427</b>	<b>497</b>	<b>5 395</b>	<b>5 650</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent différer légèrement de la somme des colonnes ou des lignes ; données arrêtées au 2 avril 2020.

113. L'UNICEF n'a ménagé aucun effort pour se conformer au principe de recouvrement des coûts et aux décisions du Conseil d'administration en la matière. Au total, huit dérogations ont été accordées et ont eu une incidence d'environ 13,9 millions de dollars<sup>2</sup>. Sur ce total, 13,3 millions de dollars concernaient trois dérogations associées à un taux de recouvrement des coûts réduit pour des dons importants de plus de 300 millions de dollars de la Banque mondiale en faveur du Soudan du Sud et du Yémen. Quatre dérogations avaient trait aux activités interinstitutions des Nations Unies, et une dérogation concernait un don de 25 millions

<sup>2</sup> Voir le tableau 14 du Rapport pour 2019 sur l'application du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021.

de dollars du Mécanisme mondial de financement pour les femmes, les enfants et les adolescents, administré par la Banque mondiale.

## VII. Enseignements tirés

114. Plusieurs enseignements importants, tirés des évaluations, des examens et d'une évaluation des facteurs organisationnels du plan stratégique et consolidés par le processus d'examen à mi-parcours, éclaireront les travaux futurs de l'UNICEF. Afin de permettre à l'organisation de contribuer le plus possible à la réalisation des droits de l'enfant et des objectifs de développement durable, l'examen à mi-parcours a servi à recenser les domaines dans lesquels l'organisation et le monde accusaient un retard, ainsi que ceux dans lesquels d'importantes lacunes en matière de données rendaient difficiles l'évaluation des progrès et l'accès aux enfants les plus défavorisés. Compte tenu du climat actuel de stagnation de la croissance des ressources et de la possibilité d'une nouvelle diminution du financement du développement en raison de la pandémie de COVID-19, l'UNICEF a concentré ses efforts sur les domaines dans lesquels ses stratégies et ses méthodes ont le plus fort potentiel de réduction des multiples privations au cours des deux décennies de l'enfance, en ciblant les pays et les populations où les taux de privation des droits des enfants sont les plus élevés.

115. Les enseignements tirés de nombreux secteurs, tant dans le domaine du développement que dans celui de l'action humanitaire, indiquent que des ressources utilisables avec souplesse et à long terme sont indispensables pour une programmation intégrée et un renforcement global des systèmes. Ce facteur a été mis de l'avant, dans l'examen à mi-parcours, comme faisant partie des éléments les plus fondamentaux pour l'accélération dans l'ensemble des groupes d'objectifs, des priorités transversales et des objectifs de développement durable relatifs aux enfants. Alors qu'on abandonne progressivement les ressources utilisables avec souplesse en matière d'aide internationale et que les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le financement du développement restent incertaines, l'UNICEF s'attachera à accélérer la mobilisation des ressources ordinaires en plaidant auprès des partenaires gouvernementaux et des donateurs individuels et en réaffirmant la contribution essentielle des institutions multilatérales à la résolution de problèmes mondiaux.

116. L'examen à mi-parcours a clairement montré que pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, il est essentiel d'opérationnaliser la réforme du système des Nations Unies pour le développement, d'établir un lien étroit entre cette réforme et l'action programmatique dans tous les secteurs et contextes, et d'assurer le suivi de ses effets. Pour faire respecter les droits de l'enfant dans un contexte de ressources limitées, l'UNICEF doit tirer, d'une action coordonnée, le maximum de gains d'efficacité ; par ailleurs, le caractère multidisciplinaire des objectifs de développement durable exige la collaboration entre les secteurs et les partenaires.

117. Il est ressorti de l'évaluation du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes que la dimension de genre n'est pas suffisamment prise en compte, ce qui met en évidence la nécessité pour l'UNICEF d'énoncer une vision claire de l'égalité femmes-hommes présentée comme une question de droits humains, qui repose sur des données renforcées relatives aux normes de genre et qui soit intégrée dans l'ensemble de l'organisation de manière que les principes trouvent systématiquement leur écho dans la programmation. Dans l'ensemble, l'UNICEF doit renforcer et systématiser davantage ses efforts visant à ne pas faire de laissés-pour-compte. L'examen des interventions humanitaires complexes et d'autres sources de données factuelles a révélé que l'organisation a souvent du mal à trouver le juste équilibre entre une couverture accrue, d'une part, et le fait d'atteindre les plus

vulnérables, d'autre part. Pour définir ce que signifient l'équité et l'inclusion – au-delà de l'égalité d'accès aux services – il faut une plus grande clarté conceptuelle, étayée par des outils et des méthodes concrètes, afin que les approches favorisant l'équité puissent contribuer au changement systémique.

118. L'UNICEF a constaté la nécessité de renforcer davantage les liens entre la programmation en matière d'action humanitaire, de développement et de consolidation de la paix en intégrant plus systématiquement, dans la planification des programmes et les budgets, la préparation aux risques et l'atténuation de ces derniers, y compris les risques liés aux conflits et au climat. L'expérience a confirmé la nécessité, dans l'action humanitaire, de se pencher en amont et de manière cohérente sur le renforcement des systèmes et la résilience des communautés afin de renforcer les capacités locales, et de garantir que la réponse d'urgence aux besoins immédiats contribue également, à long terme, à un développement équitable et intégré.

119. Dans une série de rapports commandés par la Directrice générale pour la période 2018-2019, l'UNICEF a constaté un besoin urgent de renforcer la culture de l'organisation, de l'arrimer plus fermement à ses valeurs fondamentales et aux normes de conduite de la Commission de la fonction publique internationale et de veiller à ce que tous les lieux de travail de l'UNICEF maintiennent et promeuvent une culture de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de discrimination, d'atteintes, d'exploitation, de harcèlement et d'abus de pouvoir. L'UNICEF travaille actuellement à mettre en œuvre les recommandations issues de ces rapports, des mesures étant prises pour encourager le personnel à incarner les valeurs fondamentales dans ses comportements quotidiens, pour renforcer les compétences de gestion du personnel des cadres à tous les niveaux et pour sensibiliser les membres du personnel à leurs propres comportements et les responsabiliser à cet égard.

120. Conformément aux recommandations, l'UNICEF inclura dans son plan stratégique un nouveau facteur organisationnel, intitulé « Une culture organisationnelle fermement ancrée dans nos valeurs fondamentales ». La manière dont l'UNICEF travaille pour obtenir des résultats en faveur des enfants ne peut être dissociée des résultats eux-mêmes. En tant qu'organisation qui défend les droits des enfants au niveau mondial, l'UNICEF se doit de défendre les mêmes normes pour son propre personnel. Une culture de travail plus respectueuse et fondée sur des valeurs rendra l'UNICEF encore plus efficace dans son action en faveur des enfants.

## VIII. Perspectives

121. Deux ans après la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, l'examen à mi-parcours a aidé l'organisation à se positionner de manière à obtenir le plus de résultats possible pour les enfants en cette Décennie d'action. L'organisation a passé en revue sa propre action visant à faire progresser les droits de l'enfant dans tous les groupes d'objectifs en identifiant les meilleures possibilités d'action accélérée. Dans ces domaines prioritaires – améliorer la santé maternelle et néonatale et la vaccination et mettre la santé mentale à l'ordre du jour ; faire diminuer les retards de croissance et la dénutrition ; mettre en place l'accès aux services d'assainissement de base et des mesures visant à mettre fin à la défécation à l'air libre ; améliorer les résultats de l'apprentissage, y compris la formation professionnelle à l'intention des adolescents ; réduire la violence contre les enfants ; améliorer les taux d'enregistrement des naissances ; généraliser l'action climatique – l'UNICEF mettra en œuvre des interventions éprouvées et à fort impact et explorera le potentiel des innovations susceptibles de changer la donne pour atteindre le plus grand nombre tout ayant des résultats tangibles pour les personnes les plus difficiles à atteindre.



122. Au moment où le monde se mobilise pour combattre la propagation de la COVID-19, l'UNICEF apporte son aide aux enfants des pays touchés, en collaborant avec les gouvernements et d'autres partenaires pour contribuer à la lutte contre la pandémie et aider à atténuer les effets socioéconomiques de la pandémie et des mesures prises pour l'endiguer. Si aucune mesure urgente n'est prise pour remédier aux effets subis par les enfants, cette crise sanitaire mondiale risque de devenir une crise des droits de l'enfant, ce qui pourrait annuler certains des progrès réalisés ces dernières années.

123. Les perturbations sociales ont un impact démesuré sur les enfants, en compromettant leur accès aux soins de santé essentiels et à des aliments nutritifs et en entraînant la fermeture des écoles, les privant ainsi des possibilités d'apprentissage, de jeu et d'interaction avec leurs camarades. Les bouleversements socioéconomiques accroissent le risque de violence contre les enfants (à la maison et dans la collectivité) et de pratiques néfastes telles que le mariage d'enfants et le travail des enfants, tandis que la récession mondiale met en péril les moyens de subsistance des familles, plongeant des dizaines de millions de personnes dans la pauvreté et aggravant les privations pour ceux qui sont déjà pauvres. L'UNICEF place les enfants les plus vulnérables et leurs droits au cœur de ses interventions, car ce sont ceux qui sont déjà touchés par la pauvreté, l'exclusion, la discrimination, les conflits ou la fragilité qui subiront les pires effets socioéconomiques de la pandémie.

124. L'organisation a lancé un programme d'action en six points visant à inciter les gouvernements et les partenaires du système des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé à protéger les enfants des conséquences socio-économiques de la pandémie de COVID-19. Ce programme préconise une action rapide et concertée pour maintenir les enfants en bonne santé, pour garantir qu'ils puissent continuer à apprendre et à accéder aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène ainsi que de protection, et pour aider leurs familles à s'occuper d'eux. Il prévoit des mesures ciblées visant à faire respecter les droits des enfants en déplacement et des enfants touchés par les conflits et à garantir que d'autres enfants vulnérables, tels que les enfants handicapés et les filles, ne passent pas entre les mailles du filet des efforts déployés pour faire face aux conséquences socioéconomiques de la pandémie.

125. L'UNICEF continuera de surveiller et d'analyser ces conséquences, en particulier celles qui perturbent les services sociaux essentiels, exacerbent la pauvreté et la violence et influencent les projections et les plans à moyen et à long terme par rapport aux progrès des objectifs de développement durable, et d'y réagir. L'organisation continuera également de collaborer avec le système des Nations Unies pour le développement, les institutions financières internationales et d'autres entités pour soutenir des mesures concrètes.

126. L'UNICEF est particulièrement préoccupé par les conséquences de la pandémie de COVID-19 dans les pays déjà confrontés à des crises humanitaires et à des situations fragiles. Ces pays abritent une forte proportion des enfants qui sont à la fois les plus susceptibles de ne pas profiter des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et les plus vulnérables aux changements soudains dans le financement du développement. Dans les pays touchés par un conflit, la violence, une catastrophe, un déplacement ou la fragilité, la pandémie exerce une pression supplémentaire sur des systèmes de santé et de prestation de services sociaux déjà surchargés et exacerbe les vulnérabilités auxquelles sont déjà confrontés les enfants et les collectivités. Des facteurs tels que le surpeuplement dans les camps de réfugiés ou les établissements informels, un manque d'accès fiable à l'eau et à l'assainissement, les restrictions de mouvement et la discrimination qui empêchent les enfants d'accéder aux services vitaux peuvent avoir des effets particulièrement dévastateurs.

127. Tout en réagissant à la pandémie, l'UNICEF prend des mesures pour préserver les opérations et les ressources d'urgence en cours afin d'éviter de compromettre les résultats obtenus jusqu'à présent. L'organisation aligne sa riposte à la pandémie de COVID-19 sur celles des autres organismes des Nations Unies, notamment l'OMS et le FNUAP, afin de remédier aux pénuries de fournitures essentielles et de coordonner l'aide fournie aux pays les plus exposés. Au vu de l'examen de son action humanitaire et de la révision des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, l'UNICEF continue de prendre des mesures pour rendre l'ensemble de son action humanitaire plus efficace, plus agile et plus équitable ainsi que plus responsable vis-à-vis des bénéficiaires, tout en renforçant les liens entre l'action humanitaire, le développement à long terme et la consolidation de la paix afin de saisir les opportunités de reconstruire en mieux grâce à la réponse à cette crise sans précédent.

128. L'UNICEF repense la façon dont elle s'acquitte de son mandat de promotion et de protection des droits de l'enfant. L'organisation suit de près les tendances mondiales afin d'identifier les dynamiques qu'elle peut exploiter pour accélérer les progrès en faveur des enfants, mais aussi pour répondre aux vents contraires, tels que le changement climatique et la pandémie de COVID-19, qui peuvent la ralentir et mettre en péril les progrès déjà réalisés. Pendant que l'incertitude économique continue de mettre en péril les dépenses sociales, que de nombreux pays sont confrontés à la fragilité, que la confiance dans le multilatéralisme vacille et que la surveillance numérique et le rétrécissement de l'espace civique posent des défis aux droits de la personne, l'UNICEF adapte ses approches en matière de programmation, de plaidoyer et de communication ainsi que ses partenariats, son modèle de fonctionnement et ses sources de financement, tout en restant fidèle à son engagement en faveur des droits de l'enfant.

129. L'organisation œuvre à concevoir des façons de tirer parti de nouvelles sources de financement et de plaider en faveur de ressources régulières en se fondant sur sa connaissance des meilleurs moyens d'obtenir des résultats en faveur des enfants, afin d'apporter la plus contribution la plus importante possible au financement pérenne des objectifs de développement durable. La pandémie de COVID-19 a démontré une fois de plus la nécessité de disposer d'institutions mondiales et multilatérales fortes et bien financées. L'UNICEF tire sa force d'un système des Nations Unies de plus en plus soudé pour obtenir des résultats dans de multiples domaines des droits de l'enfant, d'une manière rationnelle et efficace qui tire parti des avantages comparatifs de chaque partenaire des Nations Unies, de manière à faire plus collectivement que ce que chaque entité pourrait faire seule, à préserver les acquis du développement et à intensifier l'action là où c'est possible.

130. Tout ce que fait l'UNICEF, il le fait avec et pour les enfants et les adolescents, dont l'avenir dépend de la réalisation des droits inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que des objectifs de développement durable. Aujourd'hui, plus que jamais, les enfants et les jeunes sont visibles et ont voix au chapitre. Ils prennent la parole pour exiger des mesures contre les changements climatiques qui menacent leur planète et leur avenir, et ils descendent dans la rue pour prouver qu'ils sont sérieux. Ils demandent l'aide d'un monde qui néglige souvent leur santé mentale et leur bien-être et qui ne tient pas compte des droits des plus vulnérables. Ils sont témoins de nos succès et de nos défaillances dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, et ils en tireront des enseignements durables ainsi que des attentes claires sur ce que nous pourrions mieux faire à l'avenir. Au cours de cette Décennie d'action, l'UNICEF continuera de plaider pour et avec les enfants et les jeunes, en parlant d'une voix audacieuse et authentique et en tirant parti de toutes les connaissances, de l'expérience et du pouvoir institutionnel dont il dispose pour faire avancer les questions qui leur tiennent à cœur et pour garantir leurs droits.

## IX. Projet de décision

### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et du rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2019, ainsi que du projet de cadre de résultats révisé pour le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ; du rapport sur l'application du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ; du rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ; du rapport sur la mise en œuvre du chapitre commun aux plans stratégiques pour 2018-2021 du Fonds des Nations Unies pour la population, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; des enseignements tirés ; du compendium des données et du tableau de bord des résultats ;

2. *Décide* de transmettre au Conseil économique et social les rapports susmentionnés ainsi qu'un résumé des observations et orientations qu'il a formulées.

---